

Vendredi

SHERBROOKE

18 mai 1990

81^e ANNÉE — No 75

(WEEK-END: 1,00\$) 0,50¢

Domicile: 3,10\$ par semaine.

TÉLÉCOPIEUR
SHARP
ÉQUIPEMENT DE BUREAU ÉLITE
Depuis 25 ans

SHERBROOKE (819) 563 1472
GRANBY (514) 372 7313
THETFORD MINES (418) 335 3540
1445

MAGAZINE

Finis le «party» pour Édith Butler, qui choisit l'intimité



Après trois ans de silence, l'Acadienne Édith Butler présente un 7^e album qui tranche nettement avec les précédents. «Contente de la vie et contente d'être en vie», elle a raconté son cheminement à Rachel Lussier. À lire demain.

HOLD-UP A2

La Caisse pop de St-Élie dévalisée par deux voleurs



L'établissement n'a pas rouvert ses portes, hier, après le vol à main armée.

PROFANATION A8

Le seul cimetière juif de Québec est la cible de vandales

RÉFÉRENDUM B1

Le phénomène des Yvette a marqué un tournant

ÉCONOMIE B7

Le ralentissement touchera tout le pays en 1991

COUPE STANLEY D1

Oilers transformés et Bruins confiants dans leurs moyens

MÉTÉO A2

(138^e jour de l'année)

Nuageux: 15 à 8 C
Lever du soleil: 5h14
Coucher du soleil: 20h14
Demain: nuageux

Gérin quitte le gouvernement

□ Le député siègera comme indépendant favorable à la souveraineté du Québec

Michel MORIN

Sherbrooke

Totalement opposé aux conclusions du rapport Charest sur l'Accord du lac Meech, le député de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, annoncera aujourd'hui même ou dans quelques jours tout au plus qu'il quitte le gouvernement du Parti conservateur pour siéger dorénavant à titre de député indépendant favorable à la souveraineté du Québec.

À l'issue de multiples conversations tenues par La Tribune, tant avec le député qu'avec certains de ses proches collaborateurs, il apparaît évident que François Gérin ne peut plus logiquement siéger dans le camp conservateur.

D'autant, soutiennent certains, que l'opposition systématique qu'il entretient à l'égard du rapport Charest, déposé hier, ne lui laisse guère de marge de manœuvre. La semaine dernière, le premier ministre Brian Mulroney a laconiquement et très di-

rectement invité ses députés à respecter la ligne du parti, sans quoi ils seraient invités à quitter les rangs.

Plutôt que de risquer l'expulsion du Parti conservateur, François Gérin préfère traverser le parquet des Communes et siéger comme député indépendant.

Heures déterminantes

Interrogé sur cette éventualité, Gérin, qui du reste n'a pas été tendre à l'endroit du rapport Charest, reconnaît que les prochaines heures seront déterminantes pour lui. Il se dit conscient des conséquences politiques de son opposition au rapport du comité présidé par Jean Charest.

«Je suis prêt à assumer les conséquences politiques de mon opposition, avoue Gérin. Je me réserve quelques heures de réflexion et de consultation avant d'émettre une déclaration sur mon avenir. Le premier ministre a invité tous ses députés à ne pas commenter défavorablement le rapport Charest; j'ai fait le contraire.

Je devrai maintenant prendre une décision.»

À prendre ou à laisser

Selon François Gérin, les cinq conditions proposées par le gouvernement du Québec pour adhérer à la constitution canadienne «sont à prendre ou à laisser».

«En somme, ce que suggère le rapport Charest, c'est de dire aux provinces récalcitrantes de poser leurs propres conditions pour accepter celles du Québec. Il faut dire les choses telles qu'elles sont: des amendements majeurs sont proposés par le rapport Charest. Et ces amendements dénaturent complètement l'Accord du lac

Meech. Le processus est faussé et je ne peux pas y souscrire. D'ailleurs, je supporte totalement Robert Bourassa et Jacques Parizeau et je demande à tous les Québécois et Québécoises de se tenir debout.»

En faisant sienne la résolution d'accompagnement proposée par le Nouveau-Brunswick, le comité Charest cautionne la reprise des négociations constitutionnelles, croit Gérin.

«Et quand ces négociations constitutionnelles se tiennent, le Québec est toujours isolé. Il sera une autre fois. Consciemment, je ne peux pas accepter une telle chose.»



François Gérin, député de Mégantic-Compton-Stanstead

Le rapport du comité Charest

Bourassa y voit de l'incompréhension

(D'après PC)

Le premier ministre Robert Bourassa se dit «perplexé» devant le contenu du rapport Charest sur l'entente du lac Meech.

Le premier ministre, qui affirmait hier après-midi ne pas avoir lu le rapport en entier — il a été déposé à la Chambre des communes vers 11h00 — disait avoir «l'impression que le Québec n'est pas compris au Canada anglais».

Le comité spécial des Communes sur la Constitution s'est prononcé en faveur de la primauté de la Charte des droits et libertés sur la clause reconnaissant le Québec comme une société distincte.

Dans son rapport unanime déposé aux Communes, le comité lance un appel aux premiers ministres du pays afin qu'ils s'entendent sur une éventuelle résolution d'accompagnement dans laquelle il serait clairement indiqué que la clause de société distincte «ne diminue en rien l'efficacité de la Charte des droits».

Le groupe de travail présidé par l'ex-ministre Jean Charest, député de Sherbrooke, soutient que la clause de société distincte «s'applique conjointement avec la Charte et ne compromet pas les droits et libertés qui y sont garantis».

Et il ajoute qu'une éventuelle résolution d'accompagnement devrait également stipuler que les clauses qui reconnaissent des rôles particuliers au Parlement fédéral et aux législatures provinciales «n'ont pas pour effet de leur conférer des pouvoirs législatifs».

A Montréal, le premier ministre

québécois, interrogé par les journalistes après sa rencontre avec le président de l'Espagne, M. Felipe Gonzalez, a commenté: «Je suis encore perplexe. Je souhaite toujours que le Canada comprenne le Québec».

Mais ça ne semble pas le cas, selon lui. «Et parce que le Québec n'est pas compris au Canada anglais, on propose des exigences qui nous sont inacceptables.»

Du même souffle, il nie pourtant trouver le rapport Charest inacceptable. «Je ne peux pas utiliser le terme inacceptable, qui est un terme absolu, avant d'avoir examiné le rapport.» Le premier ministre croit que «tant que le Québec sera aussi incompris par le Canada anglais, une entente sera extrêmement difficile».

Il lui apparaît important que les provinces anglophones «comprennent qu'on est la seule province majoritairement francophone en Amérique du Nord» et que le Québec n'a pas le même système juridique que les autres provinces. Le Québec doit pouvoir protéger sa culture, sa langue.

M. Bourassa affirme que le comité Charest «propose des amendements qui sont précis et qui veulent circonscrire des principes et des dispositions» de l'Accord qui ont une portée juridique. «Quand on propose des amendements qui disent que la société distincte, on ne doit pas en tenir compte dans la charte, ou que la société distincte ne donne absolument aucun autre pouvoir, ce sont des types d'amendements qui réduisent encore davantage ce qui était quand même relativement restreint» (les cinq conditions du Québec).



Le député Jean Charest, entourés du libéral Robert Kaplan, à gauche, et du néo-démocrate Lorne Nystrom.

«Respect intégral du Québec»

□ Charest nie que la notion de société distincte soit diluée

(La Tribune et PC)

Le président du comité spécial des Communes sur la constitution, Jean Charest, nie que le rapport du groupe de travail équivale à une dilution de la notion de société distincte. «Le rapport respecte intégralement la position du Québec», a-t-il soutenu.

Le comité n'a cherché, a-t-il expliqué en conférence de presse à Ottawa, hier, qu'à clarifier les choses et à rassurer les intervenants dans un débat qui n'est autre chose en réalité qu'une «affaire de perceptions». Une fois l'Accord du lac Meech adopté, la clause de société distincte jouera, a conclu le comité, un rôle d'interprétation de la Charte des droits.

«Il est inexact de dire que la Charte des droits et libertés doit avoir préséance sur la notion de société distincte. Pas plus que la clause de société distincte ne doit diminuer la Charte des droits et libertés, ajoutait le dé-

puté de Sherbrooke au cours d'un entretien avec La Tribune. Les deux éléments sont complémentaires; ils doivent être analysés comme formant un tout.»

Le rapport compte 14 pages et fait 23 recommandations. Au sujet de l'échéance du 23 juin, le comité déclare qu'il s'agit avant tout d'une «réalité politique» qui se doit d'être respectée et qu'en l'occurrence, les arguments juridiques qui militent en faveur d'un report du délai doivent être rejetés.

«On prend pour acquis qu'après le 23 juin, si Meech ne passe pas, c'est fini», a déclaré M. Charest.

Mais le comité a bon espoir que l'Accord du lac Meech soit adopté et conclut que l'adoption d'une résolution d'accompagnement, fondée en bonne partie sur la proposition McKenna, «a les meilleures chances de résoudre l'impasse constitutionnelle actuelle».

Le comité ne propose pas d'échancier précis pour l'adoption d'une résolution d'accompagnement, si ce n'est pour recommander que la

Chambre des Communes donne «en temps opportun» des garanties qu'une telle résolution sera appliquée.

Il ne se prononce pas non plus explicitement en faveur d'une conférence des premiers ministres, pour laquelle le gouvernement refuse toujours de fixer une date, mais place entre les mains des onze la responsabilité de trouver d'urgence une solution à l'impasse.

Le comité endosse par ailleurs la controversée clause de promotion de la dualité linguistique contenue dans la proposition McKenna, jugeant que, même si elle n'ajoute rien au plan juridique, «elle exercerait un effet dynamisant sur l'épanouissement des minorités de langue officielle».

Sur le Sénat, le comité est d'avis que la réforme sénatoriale devrait figurer «en priorité» à l'ordre du jour de la prochaine étape des négociations constitutionnelles.

Tous les détails — A9

St-Amable: évacuation d'une centaine de résidents

Saint-Amable (PC)

Alors que le gouvernement tentait de rassurer la population locale, les pompiers et les spécialistes de l'environnement demeuraient impuissants, hier soir, sous la pluie battante, à maîtriser l'incendie géant qui dévorait depuis 36 heures le plus important dépôt de pneus du Québec.

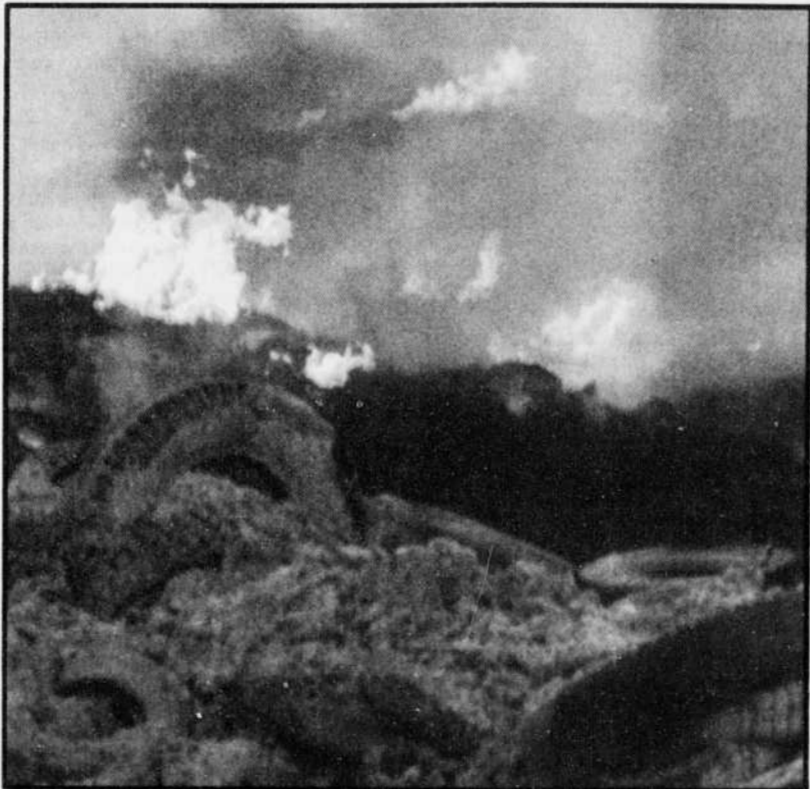
Une colonne de fumée noire et dense visible à des dizaines de kilomètres de distance se dégageait toujours du brasier alimenté par trois millions et demi de vieux pneus.

En fin de soirée, les autorités organisaient l'évacuation d'environ 100 citoyens domiciliés dans un quartier qui risquait, ce matin, de se retrouver enfumé par suite d'un changement de direction du vent.

Tests

Plus tôt au cours de la journée, les citoyens de cette ville de 5500 âmes sont toutefois restés sceptiques devant les propos que les autorités gouvernementales et municipales ont tenus.

Les tests menés jusqu'ici n'indiquent aucun danger pour la santé: l'eau est potable et un plan d'évacua-



Les intervenants ont préféré laisser le feu réduire considérablement la montagne de pneus de Saint-Amable avant de juger comment ils allaient recouvrir le dépôt de sable et de pierre.

tion, préparé au cours des dernières heures, est maintenant prêt. L'unique école de Saint-Amable est demeurée ouverte, hier.

«Suivez-nous d'heure en heure, nous suivons la situation», a dit le maire de Saint-Amable, Jacques Doyon, en conférence de presse, hier matin.

Il a reconnu que le scepticisme de la population «rend la tâche plus difficile. Les gens disent: on connaît ça, on a déjà vu ça à Saint-Basile», (à quelques kilomètres de là, où un important désastre écologique s'est produit en août 1988).

À ceux qui demeurent à proximité des 3,5 millions de pneus en flammes qui s'étendent sur trois quarts de kilomètres sur une largeur de 100 mètres, on recommande de fermer portes et fenêtres,

Animaux

Les animaux laitiers doivent être gardés à l'intérieur des bâtiments, surtout si le nuage de fumée venait qu'à recouvrir les champs servant au pâturage.

Mme Jocelyne Dagenais, de la direction de l'inspection des produits végétaux du ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ne prévoit aucun problè-

me particulier pour les cultures d'asperges et de pommes de terre pratiquées sur une haute échelle dans la région.

«Les asperges sont dans la terre, les pommes de terre viennent d'être plantées et n'ont que deux à trois pousses.»

Selon Claude Rivet, chimiste à Environnement Canada, l'aspect le plus problématique de l'incendie de pneus a trait à l'infiltration de particules d'hydrocarbures dans le sol. Un pneu qui brûle produit quelque deux litres d'hydrocarbures. «Le niveau de la nappe phréatique est très près de la surface, à 0,5 mètre», a-t-il dit.

Aucun arrosage n'a été fait hier et on ne pouvait plus qu'attendre que le feu s'éteigne de lui-même.

Pour M. Claude Rivet, d'Environnement Canada, les composés volatils qui s'échappent de l'amas de pneus, soit du benzène et du toluène et des HAP, sont du même type que ceux qui s'échappent d'une cigarette. La concentration de ces éléments «massacre l'environnement», croit M. Rivet.

Paradis refuse de démissionner — A7

Hold-up à la Caisse de St-Élie: bandits au large

Jeannot BERNIER St-Élie-d'Orford

Deux individus armés ont fait irruption à la Caisse populaire de St-Élie-d'Orford, hier vers 11 h 45, et ont fait main basse sur un montant d'argent dont l'importance n'a pas été dévoilée.

Les deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années, ont agi avec rapidité; tout au plus, leur présence à l'intérieur a-t-elle duré deux minutes. Pendant que l'un faisait le guet aux abords de la porte d'entrée de l'établissement, l'autre a cavalièrement sauté par-dessus le comptoir afin de cueillir l'argent.

Occupé au téléphone dans son bu-

reau, le directeur de la caisse, M. Daniel Grandmont, a pris connaissance de la présence des bandits seulement lors de leur départ.

Quelques milliers

«Cela s'est fait tellement vite que les voleurs n'ont pas eu le temps d'aller aux réserves importantes», a relaté le directeur, qui n'a pas voulu préciser le montant exact du vol.

«Ca peut aller dans les quelques milliers de dollars.»

Les malfaiteurs ont pris la fuite à bord d'une voiture noire de marque Buick qui a été retrouvée une heure plus tard dans la cour de l'hôtel de ville. Ils avaient cependant pris soin d'enlever la plaque minéralogique du véhicule. La voiture avait été volée

deux jours plus tôt à Longueuil.

Malgré les efforts déployés par les policiers, les deux bandits étaient toujours au large hier en fin d'après-midi.

En cette journée achalandée du jeudi, une douzaine d'employés étaient au travail à la caisse. À l'heure du midi, plusieurs clients en ont été quittes pour utiliser le guichet automatique.

L'établissement n'a pas rouvert ses portes, afin de permettre au personnel de se remettre de ses émotions. «C'est une aventure qui attaque le moral de l'équipe. Parfois, la réaction des employés se fait plus tard et nous voulons éviter les risques d'erreur», a expliqué M. Grandmont pour motiver cette fermeture.

Témoins

L'un des six clients témoins du vol, M. Dominique Bouchard, a expliqué qu'il était entré dans l'établissement juste avant l'arrivée des voleurs.

«Quand je me suis mis dans la ligne d'attente, j'ai vu tout d'un coup que tout le monde avait des 'faces de mardi gras'. Les gars étaient pas nerveux et les caissières étaient toutes glacées. J'ai voulu détendre les autres et j'ai demandé 'c'est donc, c'est-tu pour les insolences d'une caméra?' Le jeune qui guettait à la porte a répondu que 'ça pourrait ressembler à ça'».

M. Bouchard a quitté la caisse aussitôt que les deux malfaiteurs ont pris la fuite et a réussi à relever le numéro de la plaque minéralogique de la voiture.

Cheminot tué: le rapport du CP ne suffit pas

Sherbrooke (JB)

Après avoir reçu hier le rapport d'investigation du Canadien pacifique relativement au décès du cheminot Rock Grenier, survenu le 28 novembre dernier, le coroner Allan Fein a indiqué qu'il exigera un complément d'enquête auprès du caporal Richard Thibeault, de la SQ du détachement de Cookshire, afin de faire la lumière sur les circonstances de l'accident.

Le rapport produit par le CP, qui tient en seulement quelques paragraphes, indique que l'accident serait imputable au bris d'une pièce d'équipement («broken drawbar») du lourd convoi de 50 000 kilos.

Rappelons que M. Rock Grenier, âgé de 37 ans, a perdu la vie lorsqu'un wagon, abandonné à la cour de triage de Birchton sur une voie d'évitement, s'est mis en mouvement pour une raison indéterminée.

Dans sa course folle, l'engin a roulé pendant une dizaine de kilomètres avant de heurter le véhicule d'entretien occupé par la victime et un autre passager.

Parce que l'enquête avait été prise en charge par le service de sécurité interne du CP, les policiers n'avaient recueilli aucune déclaration susceptible de faire la lumière sur le mystérieux accident.



Le personnel de la Caisse pop de Saint-Élie-d'Orford semblait agité, quelques minutes après le vol à main armée, comme en témoigne cette photo prise à travers une fenêtre.

Un autre client, M. Gilles Martin, de Rock Forest, est arrivé à la caisse au moment du départ des deux voleurs.

«L'un d'eux avait un col roulé noir relevé sur la bouche. Il m'a dit: 'tu peux rentrer maintenant'. Ils n'a-

vaient pas l'air nerveux. Je les ai vus partir en direction du village. C'est la première fois que je vois ça, j'espère que c'est la dernière.»

Le dernier hold-up commis à la Caisse populaire de St-Élie-d'Orford remonte au 20 février 87.



Allez, ouste! les pigeons!

Dès cet après-midi, un système de fil métallique électrifié empêchera les pigeons d'aller nicher dans le logo du Sherbrooke Trust situé à environ 70 pieds dans les airs, au coin de King Ouest et Belvédère. Depuis l'ouverture de l'édifice, les pigeons logeaient au-dessus des lettres et avaient la fâcheuse habitude de laisser tomber leurs excréments au moment de prendre leur envol. Le système utilise une impulsion électrique intermittente qui ne met pas en danger la vie des pigeons et autres oiseaux. Les employés de la firme montréalaise «M. Pigeon Ltée» ont aussi installé un câble chauffant au-dessous des lettres afin d'éliminer la formation de glaçons en hiver.

QU'EN PENSEZ VOUS?

Le gouvernement consacre-t-il trop d'argent aux prisons?



Nathalie Laplante

Jean Siscard

Germain Saint-Pierre

Nathalie Laplante, de Coaticook: «Non, pas vraiment. Selon moi il est nécessaire, dans une société comme la nôtre, de pouvoir compter sur des pénitenciers un peu partout. Vaut mieux enfermer nos criminels que de les voir dans la rue.»

Jean Siscard, de Coaticook: «Non, je ne pense pas. Au contraire, j'estime que le gouvernement devrait investir davantage. Les prisons sont surchargées et il y a manifestement un manque de personnel dans les prisons existantes. Je pense que c'est une bonne décision d'avoir investi 2 millions pour le pénitencier de Sherbrooke.»

Germain Saint-Pierre, de Coaticook: «Non je pense que le gouvernement se doit d'investir dans ce secteur. Il y a de plus en plus de criminels, il doit donc y avoir davantage de prisons. Il me semble que c'est logique.»

Marc-André Ruel, de Coaticook: «Je pense effectivement que le gouvernement exagère un peu trop dans ses budgets pour les prisons. J'estime également que certaines prisons offrent trop de confort aux prisonniers.»

Marie-Josée Talbot, de Cookshire: «Je ne pense pas, surtout si l'on considère que nos prisons sont particulièrement surchargées ces dernières années. Je crois que le gouvernement fait bien de consacrer des sommes d'argent pour les prisons. Je préfère les voir là plutôt que dans la rue.»

Gisèle Gaudreau, de Coaticook: «Non, pas vraiment. Il y a de plus en plus de crimes commis, il faut donc davantage d'espace et de prisons. Le gouvernement n'a pas le choix, sinon ce sera le «free for all».



Marc-André Ruel

Marie-Josée Talbot

Gisèle Gaudreau

AU PALAIS DE JUSTICE

Présumée tentative de meurtre: détention contestée

Sherbrooke — Paul-Émile Royer demandera aujourd'hui à la Cour supérieure une révision de son ordonnance de détention en attendant qu'il soit jugé sur une accusation de tentative de meurtre sur Léo-Paul Pilote dans le stationnement d'un hôtel le 11 mai, à Danville.

Son avocat, Peter Downey, a confirmé hier qu'il inscristrait une requête à cet effet.

Royer, âgé de 44 ans, de Tingwick, est soupçonné d'avoir tiré trois coups de feu sur Pilote, qui est toujours dans un état critique au CHUS.

Me Downey invoquera que le tribunal n'a pas tenu compte de la présomption d'innocence et d'une possibilité de défense dans cette affaire.

On mentionnera aussi qu'on a attaché trop d'importance à l'opinion du public dans la détermination de la détention de Royer.

Enfin, Me Downey suggérera à la Cour supérieure de fixer des conditions pour la remise en liberté provisoire de son client qui doit subir une intervention chirurgicale à un bras à la suite d'un accident de travail.

Culture de mari: inculpée blanchie de toute accusation

Sherbrooke — Le juge Pierre Boily de la Cour supérieure vient de casser la citation à procès d'une inculpée parce qu'il n'y avait aucune preuve ni même un soupçon de preuve contre elle.

Elle avait subi son enquête préliminaire sur des chefs de culture de marijuana, possession pour trafic et possession de mari le 7 septembre, à Notre-Dame-des-Bois.

Le tribunal a donc accordé la requête en certiorari présentée par son avocat, Michel Dussault.

L'accusée avait été citée à son procès en même temps qu'un autre individu.

La preuve avait révélé que la police fédérale avait découvert au cours d'une patrouille aérienne une plantation de marijuana dans un champ situé à environ un mille du rang 8.

Une centaine de plants y poussaient, attachés à des tuteurs. La police a découvert que le propriétaire du

terrain habitait à huit milles de là.

Un policier s'est rendu à sa résidence le lendemain, et y a vu la femme. Il a pris possession d'une quantité minime de marijuana.

Il a témoigné à l'enquête préliminaire qu'il avait vu l'inculpée à cet endroit mais n'a jamais dit qu'elle habitait là.

La seule allégation qu'elle était son épouse ne suffit pas pour prouver même une inférence qu'elle fasse vie commune avec le propriétaire à cet endroit précis, selon le juge Boily.

Aucune preuve n'a été apportée pouvant laisser croire qu'elle vivait effectivement à cet endroit ou avait participé de façon quelconque à l'entreprise reprochée au propriétaire.

Le tribunal a émis l'opinion que le juge-enquêteur avait été induit en erreur par la poursuite avec bonne foi dans le feu de l'argumentation alors qu'elle a mentionné que l'accusée vivait à cette résidence.

Luc Bouchard est cité à son procès pour vol et recel

Sherbrooke — Luc Bouchard a été cité à son procès pour répondre du recel de bijoux et d'un appareil photo dans un motel de la rue King Ouest le 21 décembre et de vol d'une voiture à la porte d'un dépanneur le 6 janvier, journée de la triple évasion à la vieille prison commune.

Il avait subi son enquête préliminaire hier devant le juge Pierre Bouchard de la Cour du Québec.

Bouchard, âgé de 25 ans, qui est défendu par Me Michel Dussault, est présentement écroué à la suite de la révocation de sa libération conditionnelle à la suite d'une peine de cinq ans imposée en 87.

Il se trouve aussi en attente de

procédures pour effraction à une résidence de la rue Montjoye et séquestration des deux occupants le 21 décembre ainsi que de vol qualifié de 2623 \$ à la Caisse populaire d'Ascot Corner le 24 janvier.

Le procureur Jean-Marc Fradette a mis en preuve que les policiers ont trouvé les bijoux et la caméra, appartenant à une dame de St-Félix, dans une chambre du motel que venait de quitter le suspect.

Une préposée a aussi déposé que le prévenu avait quitté son dépanneur après l'arrivée d'un client dont la voiture est disparue pendant deux jours.

Le procès de Bouchard a été fixé au 22 mai.

FAITS DIVERS

Il se tue en moto

Un jeune motocycliste de 19 ans, René Blouin, est décédé dans la nuit de mercredi à hier lorsqu'il a perdu le contrôle de son engin sur la route

108, dans le canton d'Ascot, à proximité de l'Université Bishop.

Le jeune homme, qui circulait en direction est, avait quitté la voie dans une courbe relativement douce, pour heurter le parapet.

Sous le choc, le corps du jeune Blouin a été éjecté. Vers 3 h 20, un passant a aperçu la moto en bordure de la route et a avisé le quartier général de Métro-Police. Personne n'a été témoin de l'accident.

Le jeune motocycliste habitait route 108 dans le canton d'Ascot, non loin du lieu de l'accident.

Le coroner Jacques Corbeil fera enquête sur les circonstances de la tragédie.

Tentative de vol avec violence

Les policiers de Sherbrooke ont procédé hier à l'arrestation de quatre individus qui devront vraisemblablement expliquer leurs actes aujourd'hui en cour.

Masqué par un bas de nylon sur la tête, l'un d'eux s'est présenté au dépanneur Irving, situé au 825 Quatre-Saisons, vers 2 h la nuit dernière, dans l'intention de filer avec le contenu de la caisse.

Armé d'un couteau, le voleur a voulu pénétrer à l'intérieur, mais la porte était verrouillée. Constatant l'air peu sympathique du client, l'employé a refusé d'ouvrir et a actionné le système d'alarme.

Un autre client qui arrivait sur les lieux a vu ce qui se tramait. Il a suivi le camion du suspect et a relevé le numéro de la plaque minéralogique.

Peu de temps après, les policiers ont repéré le véhicule... sans l'occupant. Le propriétaire a été arrêté quelques heures plus tard.

Après l'arrestation du suspect, trois autres individus ont également pris le chemin du poste de police pour avoir présumément participé au complot. Il semble que le groupe aurait été mêlé à une histoire d'agression sexuelle survenue plus tôt en soirée.

Municipalité de Fleurimont

AVIS CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, LUNDI LE 21 MAI 1990 FÊTE DE DOLLARD

Même si lundi le 21 mai 1990 est une journée fériée, la cueillette des ordures ménagères s'effectuera selon l'horaire habituel sur le territoire de la Municipalité de Fleurimont. Les citoyens qui sont desservis le lundi sont priés de déposer leurs ordures ménagères aux heures habituelles.

Direction de la Salubrité
14680-18-19 mai

25 ANS D'ESPOIR

RÉSULTATS

Tirage du 90-05-16

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 836 220,50\$
5/6+	6 105 301,80\$
5/6	258 1 872,60\$
4/6	15 658 59,30\$
3/6	294 797 10,00\$

VENTES TOTALES: 11 810 013,00\$

No complémentaire: 28 PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 90-05-19

Tirage du 90-05-16

NUMEROS	LOTS
499737	100 000 \$
99737	1 000 \$
9737	250 \$
737	50 \$
37	10 \$
7	2 \$

Extra Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage.

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA QUOTIDIENNE

1 2 2 — 2 4 0 5

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: une dépression qui pousse de fortes pluies devant elle a traversé tout le Québec et se retrouve maintenant sur l'est de la province. Des vents vifs de l'est l'accompagnent.

Demain, après le passage de ce système, le temps reste plutôt nuageux avec quelques averses. On prévoit peu de changement pour demain, samedi. Les températures demeureront sous les normales.

Estrie, Montréal, Laurentides, Drummondville: nuageux avec averses dispersées. Max.: 13 à 15. Min.: près de 8. Vents de l'ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 40 p.c. Demain: plutôt nuageux avec averses dispersées.

La Tuque, Trois-Rivières, Québec, Beauca: plutôt nuageux avec quelques averses. Max.: 10 à 13. Min.: 3 à 7. Vents modérés. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: plutôt nuageux avec averses dispersées.

Ottawa-Hull-Cornwall: nuageux avec quelques averses. Max.: 13 à 15. Min.: près de 8. Vents de l'ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: plutôt nuageux avec averses dispersées.

Lac St-Jean, Saguenay, Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-Loup: nuageux avec quelques averses. Max.: 10 à 12. Min.: 3 à 6. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: plutôt nuageux avec averses dispersées.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: pluie se changeant en quelques averses en fin de journée. Max.: 6 à 10. Min.: près de 3. Vents de l'est de 30 à 60 km/h. Risque de précipitations: 90 p.c. Demain: nuageux avec averses.

Abitibi, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec averses. Max.: 10 à 12. Min.: 3 à 6. Vents modérés. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec possibilité d'averses.

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: nuageux avec quelques averses. Max.: 10 à 12. Min.: près de 8. Vents de l'ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: plutôt nuageux avec averses dispersées.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc-Forillon: pluvieux. Max.: près de 6. Min.: près de 3. Vents de l'est de 30 à 60 km/h. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: averses.

Sept-Îles: pluie débutant en matinée, parfois mêlée de neige fondante en après-midi. Max.: près de 5. Min.: près de 1. Vents de l'est de 30 à 60 km/h. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: pluie ou neige fondante. Vents.

Basse Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: nuageux avec pluie débutant en après-midi. Max.: près de 5. Min.: près de 0. Vents de l'est de 30 à 60 km/h. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: averses. Vents.

Vers le soleil

Acapulco	29 33	Barbade	28 29
Bermudes	24 26	Brownsville	25 33
Daytona Beach	23 32	Guadalajara	19 34
Guadeloupe	23 30	Honolulu	22 32
Kingston	26 31	La Havane	25 32
Las Vegas	16 30	Los Angeles	13 24
Mazatlan	24 39	Merida	23 38
Mexico	14 29	Miami Beach	26 29
Myrtle Beach	26 26	Nassau	26 31
Orlando	24 34	Palm Springs	24 36
Xeno	9 26	San Juan	26 29
Tampa	26 34	Trinidad	26 —
West Palm Beach	27 31		

INDEX

Arts:	D-6
Carrières et professions:	B-6
Décès:	C-7
Économie:	B-7
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-1
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION	
Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION	
Jean Vigneault Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Roch Bilodeau Chef éditorial-adjoint	Stéphane Lavallée Chef de pupitre
Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ	
J. Berin St-Amant Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION	
Jean-Pierre Rabitaille Directeur de la production	Gérard Pépin Adjoint
J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gaston Grenier Adjoint
	Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ	
André Corriveau Comptable	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE	
Jean-Nil Laplante Directeur au tirage	André Custeau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT	
Pierre-Alain Dion	Claude Ouellet
Jacques Faucher	Jean-Marc Pépin
Michèle Fournier	Gaston Pinard
Michel Lavoie	Jean-Charles Poulin
Serge Nadeau	Pierre Fournier
EXPÉDITION	
Michel Doyon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courier de deuxième classe
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, seul endroit desservi par camion et routes motorisées: 1 an \$180,00, 6 mois \$77,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$20,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200,00, 6 mois \$125,00, 3 mois \$60,00, 1 mois \$30,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est membre de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audif Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos par satellite de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

2e Mérite environnemental pour le Centre de récupération Richmond

Lise OUELLETTE Sherbrooke

Pour la deuxième année consécutive, le prix du Mérite environnemental a été décerné en Estrie, au Centre de récupération Richmond-Wolfe, pour son action soutenue dans le domaine de la récupération au cours de l'année 1989.

Attribué par le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), dans le cadre du mois de l'environnement, ce prix vise à souligner l'engagement et l'action d'individus ou d'organismes qui veulent des efforts particuliers à la conservation ou à la protection de l'environnement, a expliqué l'agent d'information Denis L'Heureux.

Le Centre de récupération Richmond-Wolfe a été retenu de préférence à trois autres candidats (l'Entreprise Billots Sélect de Lac-Mégantic, le Comité d'embellissement de Scottstown et le Comité de recyclage du lac Massawippi) parce qu'il a réussi à convaincre les édiles municipaux de plusieurs localités d'opter pour la collecte sélective des déchets et a étendu par conséquent son action de récupération de papier carton et de verre à une population de 17 000 personnes.

«C'est très encourageant pour des groupes comme le nôtre de recevoir une reconnaissance pour le travail accompli. D'autant plus qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir», a remercié Murielle Lallier, directrice du Centre.

Maintenant, le Centre se mesure avec les lauréats des autres régions du Québec en vue du Grand prix du Mérite environnemental qui sera remis le 25 mai, à Montréal.

Anniversaire assombri

La réception qui a eu lieu hier, a également été l'occasion de souligner le 10e anniversaire du MENVIQ.

Sauf pour cet anniversaire s'est trouvé largement assombri par l'incendie de millions de pneus usés, qui fait rage à Saint-Amable. Chacun des invités et intervenants du MENVIQ appelés à prendre la parole n'ont pu passer sous silence le drame écologique qui affecte cette localité.

«Les événements nous montrent bien que le MENVIQ a sa raison d'être

tre, qu'il commence à peine son travail et que celui-ci est loin d'être terminé», a déclaré Roland Mercier, directeur régional. Celui-ci devait par ailleurs souligner que plusieurs employés du bureau estrien ont plus que dix ans d'implication dans la protection de l'environnement même si le ministère n'a que cet âge.

Un changement d'attitude

Adjoint parlementaire du ministre Paradis, le député du Saguenay, Ghislain Maltais, s'est porté à la défense du ministère et de son gouvernement.

«Pas un gouvernement ne peut régler en quelques mois des problèmes qu'on a laissé aller pendant 30 ou 40 ans. Le ministère de l'Environnement a à gérer le passé alors que la protection de l'environnement n'était pas une préoccupation pour les générations qui nous ont précédés», a-t-il plaidé.

Selon M. Maltais, le Québec rattrapera le retard qu'il accuse dans ce secteur par un changement d'attitude tant au sein de la population qu'à tous les niveaux d'autorité. «Il faudra développer une approche différente si nous voulons gérer l'avenir mieux que le passé».

«Lors d'une catastrophe comme celle que nous connaissons depuis quelques heures, le ministère est pointé du doigt. Mais avant de flageller le ministre, que ceux qui ont vraiment respecté l'environnement lui lancent la première pierre. Et qu'on se préoccupe au plus tôt de regarder, tous et chacun, ce que nous sommes prêts à faire pour prévenir de telles catastrophes», a-t-il poursuivi.

Quant au sous-ministre adjoint au développement durable (thème du présent mois de l'environnement), Harvey L. Mead, il a prévenu que le développement durable ne se réalisera pas sans changements économiques et sociaux qui exigent de trouver des solutions originales.

Abordant la question de St-Amable, le sous-ministre a dit souhaiter que les effets de cet incendie soient relativisés par la comparaison avec les dangers autrement plus grands que font courir à la santé publique et à l'environnement les déchets toxiques entassés dans de nombreux sites au Québec.



Ghislain Maltais, adjoint parlementaire du ministre Pierre Paradis, remet à Murielle Lallier, directrice du Centre de récupération Richmond-Wolfe, le prix du Mérite environnemental de l'Estrie. L'oeuvre est une aquarelle signée James Alpin.

Petits et moyens générateurs de déchets dangereux auront accès au centre régional

□ Consultation publique sur le projet

Lise OUELLETTE Sherbrooke

Au cours des prochaines semaines, les groupes et organismes de la région ainsi que le grand public seront invités à se prononcer sur le projet de centre de transfert et de traitement de déchets dangereux dont les modalités ont été dévoilées hier, en conférence de presse.

Le coordonnateur Michel Ledoux, ingénieur-chimiste à la faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke, a expliqué que le comité d'implantation envisage la construction d'un bâtiment de petites dimensions et à sécurité maximale.

Les déchets toxiques que M. et Mme Tout-le-monde pourraient y apporter gratuitement en tout temps, y séjourneraient un mois tout au plus.

Le centre accueillera également les déchets dangereux de toutes sortes en provenance des petits et moyens générateurs, les garagistes ou l'Université de Sherbrooke par exemple. Seraient toutefois exclus les BPC (biphényles polychlorés), les résidus bio-médicaux, radioactifs et les explosifs.

Ces petits et moyens générateurs devraient cependant déboursier un certain tarif en vertu du principe pollueur-payeur. Sauf qu'ils seraient incités à utiliser le centre en se voyant relier les économies d'échelle réali-

sées à l'intérieur des murs de l'établissement géré par une corporation sans but lucratif.

Élimination en dernier recours

Selon les informations transmises par M. Ledoux, le centre s'assurerait que les déchets dangereux dont il disposera soient éliminés de façon sécuritaire pour l'environnement et la santé publique.

D'ailleurs, la destruction serait utilisée en dernier recours, le centre adhérant à la règle des «4R-V-E» c'est-à-dire la réutilisation, la récupération, la réduction à la source, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu seulement, l'élimination.

Se donnant une mission majeure de sensibilisation et d'éducation, le centre entend offrir des services d'aide aux petits et moyens générateurs dans les cas où ils pourraient eux-mêmes récupérer ou recycler leurs déchets toxiques ou encore trouver les moyens d'en prévenir la production.

«La population ainsi que les petits et moyens générateurs produisent 30 pour cent des déchets dangereux répertoriés au Québec. Ce n'est pas négligeable comme quantité et, généralement, ces résidus partent dans la nature», a fait valoir M. Ledoux en insistant sur le caractère régional du centre qui se limiterait aux déchets estriens.

Si le centre doit s'autofinancer en cours d'opération, il lui faudra tout de même une injection de fonds évaluée à 1,2 million \$ pour la construction du bâtiment. Diverses sources de financement sont envisagées, dont l'appui populaire et des subventions gouvernementales.

Une fois que le public et les organismes de la région se seront prononcés sur le projet, celui-ci sera élaboré de façon plus détaillée et soumis, à l'automne prochain, à la députation régionale pour ensuite être présenté au Sommet socio-économique envisagé au cours de l'année 1991.

Plusieurs intervenants

Ce travail, tout comme celui qui est mené depuis plusieurs mois déjà et qui a donné naissance au modèle divulgué hier, repose entre les mains d'un comité d'implantation où siègent des représentants de la Ville de Sherbrooke, de la Table des MRC de l'Estrie, de l'Université de Sherbrooke, des Ami-e-s de la Terre, du Comité régional de l'environnement, du ministère de l'Environnement du Québec à titre consultatif, et du groupe Servac, le seul transporteur estrien de déchets dangereux.

Pour un, le maire Jean Paul Pelletier a relevé diverses initiatives dont Sherbrooke s'enorgueillit et affirmé qu'il ferait tout en son pouvoir pour que les autres paliers de gouvernement s'impliquent dans le projet très novateur de centre de transfert et de traitement, un projet unique au Québec.

Le recteur Aldée Cabana a pour sa part indiqué que l'Université de Sherbrooke entend, par sa participation au comité d'implantation, partager avec la communauté estrienne

André Bachand; du conseiller Jacques Jubinville de la Ville de Sherbrooke; du vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke, Alain Caillé; du vice-président et directeur général de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de l'Estrie, Albert Ouellet; de la vice-présidente de l'Association touristique de l'Estrie, Adèle Girard; du directeur général du CRSSSE, Jean-Pierre Duplantier, et du président du Conseil central CSN, Janvier Cliche. Un poste demeure vacant; il devra être comblé par un représentant des secteurs coopératif, socio-communautaire, de la jeunesse ou syndical.

L'une des premières tâches du nouveau président sera de piloter la Rencontre annuelle de concertation régionale, laquelle doit se tenir le 28 mai, de 9h00 à 15h00.

Cette rencontre réunira le caucus régional des députés ministériels, la Conférence administrative régionale (soit l'ensemble des directeurs et directrices de bureaux régionaux de ministères provinciaux) ainsi que les membres de l'ACDE. Ces trois groupes feront le point sur leurs projets respectifs d'actions en regard du développement régional «en vue de réaliser une meilleure concertation et coopération entre eux. L'ACDE en profitera, quant à elle, pour déposer et commenter son nouveau plan stratégique d'action».

«Hier soir, un vent de changement a soufflé sur l'ACDE puisque des postes de l'exécutif ont été confiés à plusieurs nouveaux venus.

Il s'agit du maire d'Asbestos et président de la Table des préfets,

J.-Cartier: l'aide de Québec réclamée

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke estime que le gouvernement du Québec doit défrayer les coûts du prolongement du boulevard Jacques-Cartier Nord vers l'autoroute du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Ces travaux, prévus pour l'année 1991 ou 1992, permettraient de compléter la principale voie de circulation nord-sud à Sherbrooke et de lui faire rejoindre la voie de contournement nord.

Les pourparlers entre le ministère des Transports et la municipalité se poursuivent, mais, signale le directeur général Roch Létourneau, les ressources financières limitées de l'État québécois font en sorte que rien n'est acquis.

«Il est important de dire qu'on sent une très bonne volonté, mais on nous dit qu'on a pas d'argent», signale M. Létourneau.

Le prolongement du boulevard Jacques-Cartier vers le nord, à partir de la rue Beckett et jusqu'à l'autoroute du CHUS, une distance de quelques kilomètres, est évalué à trois millions \$.

Selon le directeur général de la Ville, le gouvernement devrait accepter de payer pour ce projet, puisqu'il a déjà subventionné d'importants

travaux routiers à Rock Forest, notamment pour le raccordement du boulevard Bourque, ainsi qu'à Fleurimont, pour l'élargissement de la route 112.

Québec doit défrayer les travaux de raccordement entre le boulevard Jacques-Cartier et la voie de contournement.

«On voudrait qu'ils paient entièrement le prolongement du boulevard. Ils ont déjà payé pour Rock Forest et Fleurimont. On subventionne le développement des villes de banlieue, alors pourquoi pas chez nous?», signale M. Létourneau.

Pour ce qui est études d'impact environnemental du prolongement du boulevard Jacques-Cartier, exigées par le ministère des Transports, M. Létourneau indique que Sherbrooke pourrait en être responsable et obtenir une aide financière.

1,4 km de plus en piste cyclable

Sherbrooke (DD)

Un tronçon de 1,4 kilomètres sera ajouté au réseau de pistes cyclables de la rivière Magog, afin de relier le boisé Blanchard à la Place CHARMES.

La Ville de Sherbrooke a donné hier soir son appui à ce projet, évalué à 55 600 \$, qui portera à 7,9 kilomètres la longueur totale du réseau.

La Corporation de gestion CHARMES a présenté une demande de subvention de 19 500 \$ auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP).

La Ville contribuera pour sa part à un montant de 16 000 \$, tandis que CHARMES y ira d'une somme de 20 100 \$.

Ce tronçon est jugé prioritaire en raison de l'achalandage sur le sentier pédestre qui relie actuellement la plage Blanchard à la Place CHARMES, qu'empruntent de nombreux cyclistes.



Le Festival des harmonies, c'est parti

La 61e édition du Festival des harmonies prenait son envol, hier soir, avec la présentation du spectacle de la Musique du Royal 22e Régiment. Un feu roulant de concerts variés (solistes, ensembles de musique de chambre, «stage bands» et ensembles d'harmonies) et diverses compétitions, activités, ainsi que des festivités connexes sont prévues dans le cadre de l'événement musical, jusqu'à dimanche, sur le site de l'Université de Sherbrooke. Près de 5500 participants musiciens s'y produiront.

Environ 200 briqueteurs absents des chantiers

Sherbrooke (GF)

Les «journées d'études» mises de l'avant en région, depuis le début de la semaine, par les briqueteurs et leurs manoeuvres, se sont poursuivies encore durant toute la journée, hier. Elles pourraient cesser ce soir ou, au contraire, s'intensifier dès lundi matin.

C'est en effet aujourd'hui que le ministre du Travail et du Revenu, M. Yves Séguin, doit décider si le décret régissant l'industrie de la construction sera prolongé ou non. Les syndicats décideront alors de la marche à suivre.

Pour l'instant, rapportent des représentants syndicaux de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction et du Conseil provincial des métiers de la construction, les moyens de pression mis de l'avant à travers le Québec sont des gestes spontanés et en dehors des structures syndicales.

Cette nuance s'explique du fait que les syndicats ne peuvent officiellement s'associer à ces mouvements de débrayage qui sont illégaux du fait de la prolongation du décret jusqu'au 21 mai.



Michel Ledoux

une expertise vieille de 15 ans dans la gestion de déchets dangereux. Elle tirera profit du centre en y trouvant un lieu de recherche, un outil pédagogique pour plusieurs disciplines et en l'utilisant pour ses résidus.

Quant au porte-parole des Ami-e-s de la Terre, Richard Gendron, il a dit trouver particulièrement attrayante la finalité du centre qui consiste à éduquer et sensibiliser à la nécessité de réduire la production de déchets dangereux à la source.

En région, soulignent ces représentants syndicaux, les débrayages sont effectués par un seul corps de métier, soit les briqueteurs et leurs manoeuvres. Ces derniers régissent au retrait de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) à cette table de négociations depuis le 8 mai.

Ailleurs au Québec, des travailleurs de plusieurs autres métiers de la construction participent à la paralysie ou à l'entrave du fonctionnement normal des chantiers de construction.

Dans la région de Sherbrooke, on estime à plus de 200 personnes le nombre des déserteurs de chantier.

Dans la presque totalité des cas, il s'agit de petits chantiers de construction domiciliaire.

A Sherbrooke, le mouvement affecte également le chantier de l'usine d'épuration des eaux, sur le boulevard Queen nord. Une vingtaine de briqueteurs et de manoeuvres n'y ont pas repris le travail depuis le début de la semaine.

Selon le coordonnateur général, M. Adrien Dépôt, l'arrêt de travail des briqueteurs et de leurs manoeuvres n'est pas encore de nature à perturber le calendrier des travaux.

Lentes négociations à l'usine Domtar

Claude CORRIVEAU Windsor

Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des 800 employés membres du Syndicat des travailleurs des pâtes et papiers, affilié à la CSN, de l'usine Domtar de Windsor avancent à pas de tortue.

Rappelons que la convention liant les deux parties est échue depuis le premier mai dernier.

Les négociations, amorcées lentement, se feront sur deux volets, un premier regroupant les clauses normatives et un second incluant toutes les autres clauses à incidence monétaire.

«Nous n'en sommes encore qu'au stade de l'argumentation, raconte le porte-parole du comité de négociations syndical, Sylvain Coriveau. La partie patronale a bien donné sa position sur quelques clauses normatives mais sans plus. Toutes les portes demeurent toujours ouvertes. D'ici les prochaines séances, nous analyserons

les arguments présentés par la compagnie. La partie syndicale n'a pas encore envisagé de moyens de pression. Les hypothèses possibles seront étudiées dans les prochaines semaines».

«Il est encore trop tôt pour commenter, soutient pour sa part le directeur de l'usine Domtar de Windsor, Lucien Parent. Il y a eu certains échanges et nous nous attarderons à approfondir la teneur des discussions».

Le syndicat demande notamment une entente de deux ans comportant des hausses salariales de 6,5 et 7 pour cent avec indexation au coût de la vie. Au niveau normatif, on réclame certaines corrections de textes «dans le but de sécuriser les travailleurs», note Sylvain Coriveau.

De son côté, la partie patronale demeure muette quant à la teneur de ses offres.

Les prochaines rencontres sont prévues pour les 18, 19, 21 et 26 juin. Les heures et endroits n'ont toutefois pas été précisées.

Bruno Pageau a demandé la permission de déménager avant de quitter Richmond

□ Audition du grief de l'ex-employé municipal congédié pour avoir élu domicile à l'extérieur de la ville

Guy MARCHAND Richmond

Parce qu'il était incapable de vendre le chalet qu'il possédait à St-Félix de Kingsley, Bruno Pageau, cet ex-employé de la ville de Richmond, a choisi d'y emménager afin de réduire ses frais de logement.

C'est de cette manière qu'il a expliqué sa situation, hier, lors de l'audition du grief déposé par le Syndicat national des employés CSN, relativement à son congédiement. L'audition a eu lieu en présence de l'arbitre Maurice Guertin, désigné par le ministère du Travail.

En déménageant à St-Félix, M. Pageau contrevient à une clause de la convention collective des employés municipaux qui fixe le lieu de résidence des employés à l'intérieur des limites territoriales de la ville.

«J'étais au courant de la clause s'appliquant au lieu de résidence, et en juin 1989 j'ai écrit au conseil pour leur demander la permission d'habi-

ter à l'extérieur de Richmond, vu que j'ai été incapable de vendre le chalet que je possédais à St-Félix de Kingsley», a expliqué M. Pageau.

«J'ai essayé pendant deux ans de vendre cette propriété mais en vain et comme j'étais incapable de maintenir deux résidences, nous avons déménagé», a indiqué le père de famille de trois enfants, qui a spécifié avoir payé un logement à Richmond au coût de 3055 par mois en plus d'une hypothèque de 24,000\$ pour son chalet à St-Félix de Kingsley.

La séance n'a duré approximativement qu'une heure et demie et l'essentiel des témoignages qui ont été recueillis provenaient de deux personnes, soit le plaignant dans ce dossier, Bruno Pageau, et le représentant de la ville, Gilles Ducharme, qui exerce les fonctions de secrétaire-trésorier.

Rappelons que toute cette histoire remonte au congédiement de M. Pageau qui, après 12 années de service en tant que concierge pour la ville de Richmond, a été mis à la porte par le conseil municipal pour ne pas avoir respecté la clause du lieu de résidence.

Cette clause est en vigueur depuis le 1er septembre 1976. Lors des inter-

rogatoires M. Pageau a indiqué qu'il était entré à l'emploi de la ville depuis le mois d'avril 1977.

Abus
Jacques Fournier, représentant de M. Pageau dans ce dossier et permanent à la Fédération des employés de services publics à la CSN, a pour sa part invoqué le fait que la ville de Richmond avait abusé de son droit de gérance, en congédiant sans aucun délai M. Pageau.

«C'est un congédiement abusif et discriminatoire. D'autres salariés de la municipalité, qui ne sont pas cependant régis par la convention collective, sont entrés à l'emploi de la ville après 1976 et ne résident pas dans la municipalité. Dans un cas, il y a un employé de l'aréna, et l'autre concerne un secrétaire au bureau administratif de la ville. Est-ce qu'il existe deux façons de traiter les employés ou est-ce que les employés non régis par la convention collective jouissent d'un traitement de faveur? Dans le cas de M. Pageau, celui-ci a été congédié sur le champ et comme il ne payait aucune taxe à la municipalité, je ne crois pas qu'il ait causé un préjudice à la ville en déménageant».

a fait remarquer M. Fournier qui a demandé à ce que son client soit réaffecté à son poste de concierge, avec remboursement du salaire perdu depuis sa mise-à-pied et l'attribution d'un montant de 1000\$ en dommages et intérêts.

Appelé comme témoin, Gilles Ducharme a rappelé les faits qui ont mené au congédiement de M. Pageau.

«Le conseil a refusé sa demande de déménager à l'extérieur de la ville puisqu'une clause de la convention collective le stipule. Il en a été informé au mois de juin, et sa mise à pied lui a été confirmée le 26 octobre dernier, puisqu'il a déménagé à St-Félix de Kingsley le 1er septembre dernier», a dit le secrétaire-trésorier.

Dans son argumentation, le procureur de la municipalité, Me Bruno Gilbert a pris soin de signaler que M. Pageau était au courant de cette clause et qu'il s'est lui-même placé dans cette situation difficile.

Maintenant que l'audition du grief a été entendue, le juge Maurice Guertin devrait rendre son jugement dans les prochaines semaines.

Quatre commerçants pris au piège

Sherbrooke

Quatre commerçants de la région de Sherbrooke ont écopé d'amendes totalisant une somme supérieure à 10 000 \$ pour avoir enfreint des articles de la Loi sur la protection du consommateur.

Ainsi, la compagnie Magog Asphalte et son administrateur, M. Herme Desloges, ont été condamnés par le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, à des amendes respectives de 5000 \$ et de 1000 \$ pour des infractions relatives aux articles sur le commerce itinérant.

La compagnie et l'administrateur ont plaidé coupables à cinq chefs d'accusation concernant la conclusion d'un contrat avec des consommateurs sans détenir le permis requis par la loi, et à cinq autres chefs en rapport avec l'utilisation d'un contrat écrit ne comportant pas toutes les mentions exigées par cette loi.

Pendant ce temps, le juge Gérald

Desmarais, de la Cour du Québec, district St-François, a condamné Pierre Breault, de Charlesbourg, à 2000 \$ d'amendes pour avoir contrevenu à la loi en matière de publicité fautive ou trompeuse.

Cette personne exploitant Les Productions Inter-Mode, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir illégalement fait une affirmation fautive ou trompeuse à une consommatrice sherbrookoise lors de la conclusion d'un contrat avec elle. Il a été mis en preuve que le commerçant lui avait faussement déclaré qu'elle obtiendrait certains biens et services rattachés à sa participation à un défilé de mode.

Malgré des déboursés d'une trentaine de dollars, la consommatrice n'a jamais paru dans le programme du défilé de mode. De plus, le salaire de 25 \$ promis n'a jamais été versé.

Par ailleurs, le juge Yvon Roberge, de la Cour du Québec, a condamné Vacances Nolitour de Sherbrooke (158358 Canada Inc.) à une amende

de 1000 \$ pour avoir contrevenu à la loi en matière de pratiques de commerce.

L'enquête de l'Office de la protection du consommateur a démontré que l'agence avait exigé pour ses services un coût supérieur à celui mentionné dans une annonce publicitaire. Le commerçant avait exigé 580 \$ pour un voyage à Sosua en République Dominicaine alors que le prix annoncé indiquait 50 \$ de moins.

Rappelons à ce sujet que la loi oblige maintenant l'agent de voyages à faire mention dans sa publicité du coût global pour la prestation des services annoncés ou de préciser clairement les sommes à payer en sus du coût indiqué dans l'annonce.

Enfin, le juge Gilles Pigeon, de la Cour du Québec, a condamné la compagnie Laboratoires Produits Français Inc., de Montréal, et ses administrateurs, Guy Pothier et Diane Mallamo-Pothier, à des amendes totalisant 1400 \$ pour représentation fautive ou trompeuse.



Photo La Tribune par Claude Poulin

Station d'épuration des eaux

Les Consultants en épuration de Sherbrooke inc. (CESI) ont dévoilé hier une maquette animée de la station d'épuration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Sherbrooke métropolitain, en présence de nombreux élus. La station, qui doit entrer en opération en avril 1991, pourra traiter 80 000 mètres cubes d'eaux usées par jour et jusqu'à 198 000 mètres cubes par jour en période de pluie.



BOUTIQUE EQUESTRE IRWIN'S

SOYEZ PRÊTS POUR LA SAISON DES COMPÉTITIONS
— VOYEZ LES DERNIERS STYLES EN FAIT D'ÉQUIPEMENT WESTERN OU ANGLAIS

SPÉCIAUX DE MAI

* LICOUX
Seulement
(Quantité limitée) **4⁹⁵**

* JEANS LEE **25⁹⁵**

* BRIDES ET RÊNES Western **19⁹⁵**

* CULOTTES D'ÉQUITATION anglaise, Visa **39⁹⁵**

* AÉROSOL ANTI-MOUCHES **9⁹⁵**

* SANGLE (haute qualité) Rég. 19.95 **12⁹⁵**
(quantité limitée)

* LICOUS avec toison **12⁹⁵**

* Irwin's possède plus de 500 paires de bottes Western

* Viennent d'arriver: Jeans et chemises Wrangler

Pour tous vos besoins en équitation, notre gérante Helen Rodgers se fera un plaisir de vous conseiller.

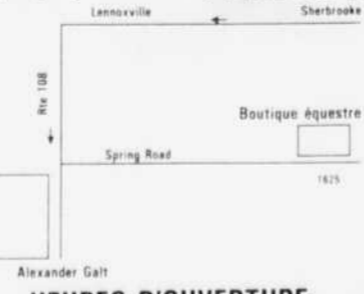
En tout temps,
BONNE SÉLECTION DE CHEVAUX
À VENDRE

QUARTER HORSE
APPALOOSA
PAINTS

Nous confectionnons
RUBANS ET TROPHÉES
pour tous genres de compétitions

562-4133

1625, R.R. 1, Spring Road
Lennoxville



Alexander Galt
HEURES D'OUVERTURE:
Mardi à samedi: 10h à 17h.
Vendredi: 10h à 21h.
Fermé le dimanche et lundi 13384

SUPER VENTE D'INVENTAIRE



PLUS DE

500

PAIRES DE BOTTES WESTERN «BOULET» et autres marques à liquider

SOULIER DE VOILE Choix de couleurs
Rég. 34⁹⁵
SPÉCIAL **19⁹⁵**

À partir de

\$70

CHEMISE WESTERN
20% DE RABAIS

MOCASSINS
25% DE RABAIS
(1000 paires en inventaire)

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

IL FAUT QUE ÇA SORTE!

CORDONNERIE ET BOUTIQUE WESTERN ROLLAND

168, rue Queen
Lennoxville 564-1948
Face au Provigo

Régions

Cinq candidats au titre de «personnalité de l'année»

Windsor (CC)

La Chambre de commerce de Windsor et région dévoilera le nom de celle ou celui qui sera choisi «personnalité de l'année» lors de son gala annuel qui aura lieu samedi, à la salle de réception du bar-motel Le Chantilly.

Cinq personnalités locales sont en lice au titre très convoité. A noter que pour la première fois, la personnalité de l'année a été choisie par un jury. Auparavant, la Chambre élisait sa personnalité au moyen d'un tirage au sort parmi les candidats.

Ces cinq candidats 1990 sont Bruno «Meno» Lavoie, ex-proprétaire de la Tabagie-librairie Chez Meno; Edna Bourrasa, ex-proprétaire de Fleuriste Chez Edna; Paul Proulx, président de Capital Neuf; Réjean Grégoire, propriétaire de Cheminées ERG;

et France Godbout-Isabelle, propriétaire de la pharmacie Obon-soins.

Cette soirée permettra aux convives de rencontrer non seulement la personnalité de l'année mais aussi les quatre autres candidats qui ont tous été choisis personnellement du mois durant l'année 89-90. Les personnes désireuses de prendre part à cette soirée peuvent encore réserver leur place en communiquant avec Gisèle Bruneau, Ginette Poulin ou tout autre membre du bureau de direction de la Chambre.

Le Gala s'ouvrira à 18h30 par un cocktail suivi d'un buffet gastronomique et de la soirée dansante durant laquelle on pourra entendre l'Ensemble René Gilbert d'Asbestos, un groupe réunissant pas moins de 35 musiciens sur scène. On peut également se procurer un billet pour la soirée seulement au coût réduit de 10 \$ l'unité.

Des travaux de rénovation au coût de 70 000 \$ au stade municipal de Coaticook

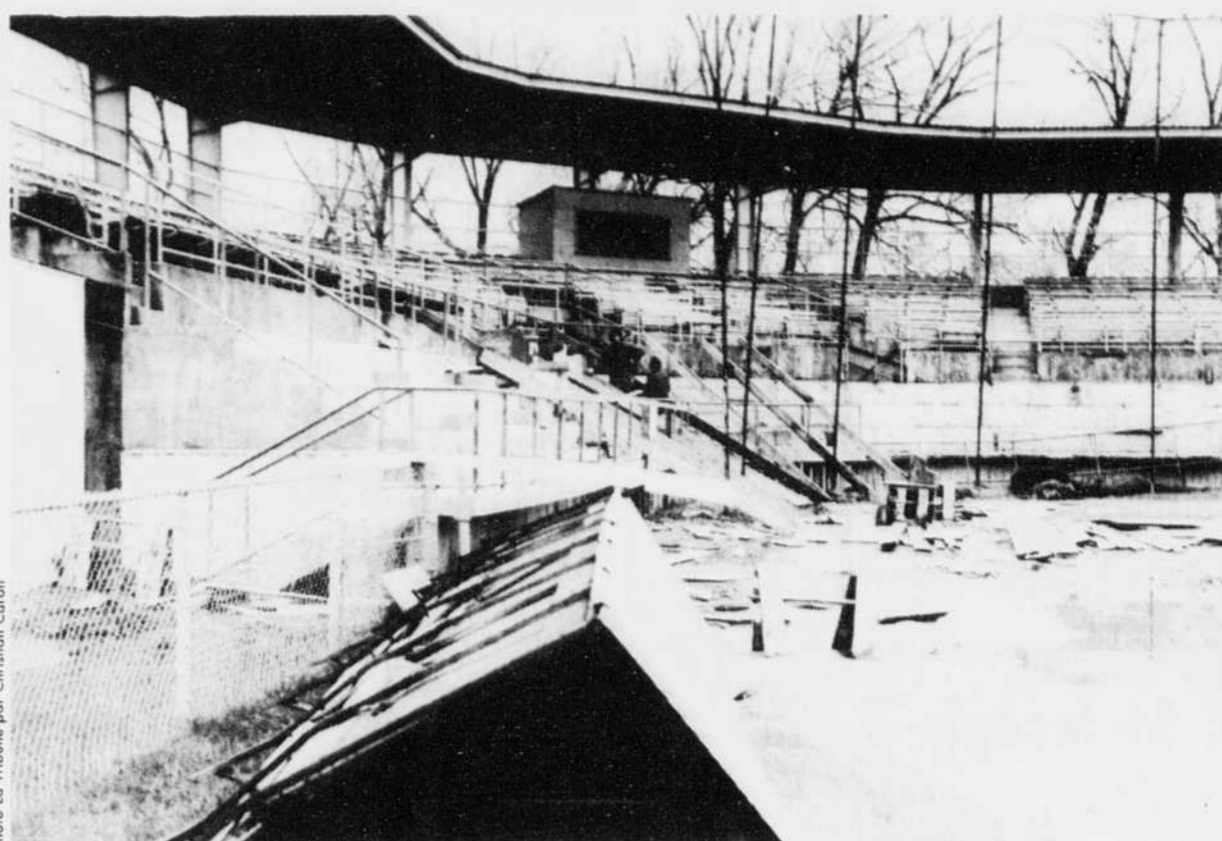


Photo La Tribune par Christian Caron

Christian Caron

Coaticook

La Ville de Coaticook entend consacrer une somme de 70 000 \$ au cours des prochains mois à la rénovation du stade municipal.

Les travaux de réfection ont d'ailleurs déjà été entrepris. Un groupe de travailleurs s'affairent présentement à refaire le premier balcon des estrades. Non seulement y ajoutera-t-on une nouvelle couche de ciment mais de nouveaux bancs seront installés. Des bancs individuels qui, semble-t-il, ressembleront à ceux du Stade olympique de Montréal. Le conseil de ville a toutefois décidé d'attendre à l'an prochain avant de procéder à la même opération au second balcon.

«C'est surtout le premier balcon qui était endommagé», a souligné Roger Garceau, fonctionnaire municipal.

Incidemment, les bancs du stade municipal ont toute une histoire derrière eux. Il s'agit de bancs achetés en 1963 à l'ancien parc Jarry de Montréal ayant été transportés à Coaticook lors de l'inauguration du stade municipal. C'était à l'époque de la Ligue de baseball provinciale.

Les abris de joueurs, certains locaux et la clôture seront aussi remis à neuf au cours de l'été. Bref, on estime qu'il en coûtera près de 70 000 \$ pour cette année. D'autres travaux sont à prévoir l'an prochain. En fait, sur une période de trois ans, la ville de Coaticook aura dépensé près de 100 000 \$ pour changer le visage du stade municipal.

Cette importante dépense survient à peine deux ans après que la ville de Coaticook eut consacré 91 000 \$ pour un tout nouveau système d'éclairage. Coaticook avait défrayé plus de la moitié de la facture (49 000 \$) alors que l'autre montant fut défrayé à la suite de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme PADEL.

Un déficit de 511 000 pour l'Office municipal d'habitation

Magog

L'exercice financier terminé le 31 décembre dernier s'est soldé par un déficit de 511 029 \$ pour l'Office municipal d'habitation de Magog.

Les revenus de l'organisme, qui gère quatre complexes d'habitation regroupant 123 logements à loyer modique où vivent des personnes âgées à faible revenu, se sont élevés à 347 379 \$, soit 37 784 \$ de plus que

ses dépenses d'opérations. Des frais de financement de 548 813 \$ ont toutefois changé ce surplus en un déficit épongé à 90 pour cent par la Société d'habitation du Québec.

Même si la Ville de Magog éponge le solde du déficit, soit 511 102 \$, elle est loin de perdre au change puisque l'Office municipal d'habitation lui verse des taxes foncières de 74 263 \$ et qu'elle réalise un bénéfice brut de 24 339 \$ sur la vente de l'électricité qu'elle fournit à l'organisme.

Le stade municipal de Coaticook changera de visage au cours de la prochaine saison estivale. Le conseil de ville prévoit consacrer 70 000 \$ pour certains travaux, incluant la réfection des estrades du premier balcon.

Les évaluateurs municipaux en congrès

Canton d'Orford

C'est aujourd'hui que débute, au Centre de villégiature Chéribourg, à

Canton d'Orford, le 26e congrès annuel de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec.

Le gros des activités sera toutefois concentré aujourd'hui et demain, alors que les congressistes pourront entendre un architecte paysagiste parler d'Hydro-Québec et de ses espaces verts, un journaliste parler de la priorité de l'environnement, un architecte parler du bâtiment et de son milieu, le président du Bureau de révision de l'évaluation foncière, le juge Christian Beaudoin, parler de cet organisme gouvernemental et de l'environnement de l'évaluateur, un avocat parler de l'évaluation d'un terrain contaminé, M. Roger Nicolet,

président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec parler de l'utilisation de la réforme cadastrale par le monde municipal, un consultant parler de l'évolution du marché du condominium de villégiature, le directeur de l'impact de l'aménagement paysager sur la valeur d'un site construit, Me Jean-Charles Lafond, président de la Commission municipale, parler du droit d'appel des fonctionnaires et le directeur général de l'évaluation foncière au ministère des Affaires municipales, M. Réjean Carrier, parler du partenariat qui existe entre cet organisme et les évaluateurs municipaux.

Remise de grades à la Sûreté du Québec

Sherbrooke (YR)

L'inspecteur Michel Lavallée, commandant de la division de l'Estrie de la Sûreté du Québec, a procédé hier après-midi à la cérémonie de remise de drapeaux de la Sûreté du Québec au sergent Jean Bourgeois, responsable du détachement de Weedon, au sergent Roger Poirier, responsable du détachement de Cowansville, et au sergent Reynald Vincent, responsable du détachement de Cookshire.

La cérémonie de remise du drapeau de la Sûreté du Québec origine de vieilles traditions militaires en usage dans plusieurs pays. Son emblème identifie officiellement le corps policier et sa devise, «Service, intégrité et justice», manifeste les valeurs qui y sont véhiculées.

Au cours de la même cérémonie, le commandant Lavallée a procédé à la remise de grades au sergent Guy Asselin, responsable du détachement de Cowansville, au sergent Guy Desmarais, superviseur au bureau de la surveillance du territoire du district de l'Estrie, au sergent Reynald Vincent, responsable du détachement de Cookshire, aux caporaux Jacques Brosseau et Daniel Morin, adjoints au responsable du poste de Cowansville, au caporal Ghislain Murray, adjoint au responsable du détachement de Coaticook.

De plus, le commandant a remis des médailles pour conduite exemplaire au service de l'ordre public à l'agent Claude Chabot, du détachement de Richmond, à l'agent Paul Doucette, du quartier général de l'Estrie, au sergent André Gobeil, super-



L'inspecteur Michel Lavallée (au centre), commandant de la division de l'Estrie de la Sûreté du Québec, a procédé hier à la remise des grades. Sur la photo, il est entouré par les sergents Guy Desmarais et Guy Asselin, le caporal Daniel Morin, le sergent Reynald Vincent, et les caporaux Jacques Brosseau et Ghislain Murray.

viseur au district de l'Estrie, à l'agent Marcel Grégoire, du poste de Weedon, à l'agent Normand Grégoire, technicien en scènes de crimes, à l'agent John Douglas Osborne, du poste de Sherbrooke, à l'agent Norman Rémillard, enquêteur au poste de Sherbrooke, à l'agent Jean-Pierre Roy, enquêteur à l'escouade des meurtres du district de l'Estrie, au caporal Jocelyn St-Onge, adjoint au

responsable du poste de Richmond, et à l'agent Claude St-Germain, qui a fait sa carrière de policier au poste de Coaticook et qui est maintenant retraité.

Enfin, la SQ a reconnu le travail dévoué de ses employés civils.

Le commandant a remis des boutons de services à Mme Angèle Breault, à M. Paul Dumoulin et à Mme Alyne Roy.

Une vingtaine d'entreprises en lice pour l'obtention de l'un des trois prix Optima

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Pendant qu'une vingtaine d'entreprises se disputent les chances de remporter les trois prix Optima 1990, quatre gestionnaires en ressources humaines de la région convoitent le prix Carrier Fortin dans la catégorie de l'entreprise privée.

Mais, fait à noter et... à déplorer, signalent les organisateurs du colloque «La formation des ressources humaines... Un investissement rentable» aux termes duquel, le mercredi 30 mai, seront remis ces prix, aucun candidat n'est en lice cette année pour le prix Carrier Fortin, catégorie des secteurs public et parapublic.

Et il est maintenant trop tard pour les retardataires. Pour le président de l'Association des gestionnaires en ressources humaines de l'Estrie (AGRHE), M. André Petit, et pour le président du comité organisateur du colloque et directeur des programmes à la Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre (CFP), M. Fernand Godbout, c'est à en perdre son latin.

Bien sûr, note-t-il, on vient de traverser une longue et difficile période

de négociations dans le secteur public et parapublic mais on comprend mal qu'aucune candidature n'ait été soumise. Des informations voudraient que des institutions ne voulaient pas voir les mérites d'un individu soulignés au lieu de tout une équipe.

Pourtant, note M. Petit, en accordant des honneurs à un individu, c'est toute la boîte qui les voit rejallir sur elle.

Prix Carrier Fortin

Le prix Carrier Fortin est remis par l'AGRHE afin de reconnaître deux gestionnaires de la région qui, l'un dans le secteur privé et l'autre dans le secteur public ou parapublic, ont apporté une contribution significative à leur organisation.

Pour la catégorie de l'entreprise privée, les quatre candidats au prix Carrier Fortin sont Mme Henriette G. Hamel, directrice des ressources humaines à l'usine de Magog de la Dominion Textile; Mme Chantal Moffette, responsable des ressources humaines aux Industries Godbout, à Sherbrooke; M. Michel Paul, conseiller en gestion des ressources humaines à la Coopérative de développement de l'Estrie, à Sherbrooke; et M. Yves Royer, directeur général chez L.P. Royer, Lac Drolet.

Prix Optima

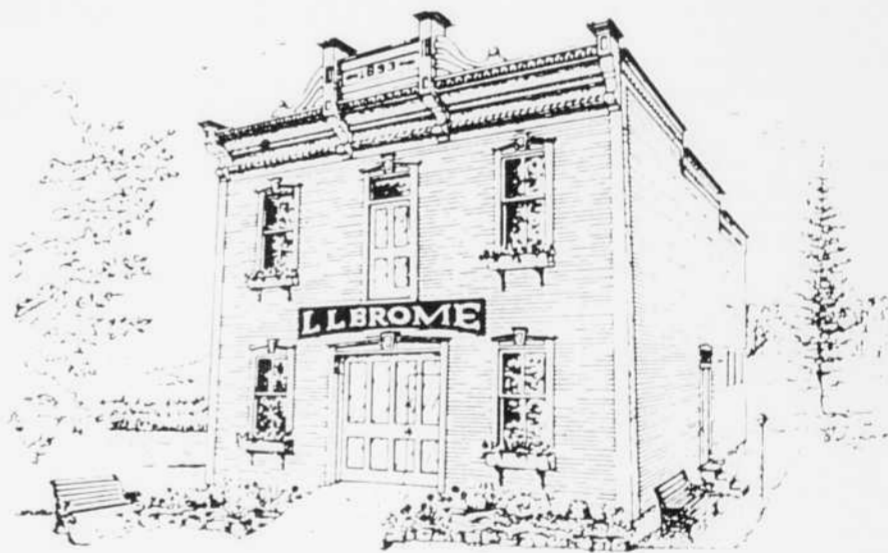
Par contre, a souligné M. Godbout, les candidats sont nombreux aux trois prix Optima 1990. Vingt-deux entreprises sont en lice afin de décrocher les honneurs remis à une petite, à une moyenne et à une grande entreprise plus méritantes en formation de leur main-d'oeuvre.

Ces prix sont remis par la CFP qui signale qu'au-delà de 150 entreprises de la région ont des plans de formation de leur personnel.

Enfin, lors de la soirée de clôture du colloque du 30 mai, l'AGRHE remettra trois bourses d'excellence académique à trois étudiantes en gestion des ressources humaines. Les gagnantes sont déjà identifiées. Il s'agit de Nathalie Lecours et Dominique Pion, de la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke, et de Josée Tardif, du Collège de Sherbrooke.

L'une d'elle, Mme Lecours, n'en est pas à ses premiers honneurs. Dernièrement, elle faisait partie de l'équipe de l'Université de Sherbrooke qui a remporté un premier prix québécois en gestion des ressources humaines.

Marchandise designer à Knowlton



Vente incroyable par tout le magasin

Plus de 5 000 pièces de vêtements designer de qualité pour hommes et femmes.

TOUS À 60% ou plus DE RABAIS

Ouvert 7 jours de 10 h 00 à 18 h 00

SATISFACTION GARANTIE

Prenez la sortie 90 de l'Autoroute des Cantons de l'Est, et suivez la 243, sud jusqu'à Knowlton.

LL BROME

KNOWLTON



91, Lakeside, Knowlton, Québec, JOE 1V0 TEL: 1-243-0123

Régions

Le gaz naturel attirerait des usines à Victoriaville

Pierre HÉBERT

Victoriaville

Le prolongement du réseau de gaz naturel jusqu'à Victoriaville représente un facteur important pour le recrutement de nouvelles entreprises.

Voilà ce qu'a exprimé le président de la Corporation de développement économique des Bois-Francis, Gilles Desrosiers, après avoir appris cette bonne nouvelle dans l'édition de La Tribune d'hier.

«Maintenant, la région des Bois-Francis offrira une alternative énergétique intéressante. Les industries auront l'opportunité de choisir entre trois sources d'énergie, le mazout, le gaz naturel et l'électricité».

Selon M. Desrosiers, l'ajout

d'une autre source d'énergie permettra de maintenir un équilibre des prix dans le domaine énergétique. De plus, il est d'avis que l'utilisation du gaz naturel par d'importantes industries de la région créera un phénomène de boue de neige. «Les autres entreprises du territoire vont se greffer au mouvement», soutient le président de la CDEBF.

M. Desrosiers se réjouit des efforts déployés par les intervenants de la CDEBF afin de relancer le dossier qui avait déjà essuyé un refus de la part des autorités de Gaz Métropolitain. «Le travail des sept derniers mois a porté fruit et j'en suis particulièrement heureux», a conclu le président de la corporation à vocation économique.

Achat du Domaine Cherbourg: l'opposition avait trois motifs pour réclamer l'enquête

Gerald PRINCE

Drummondville

Quand ils ont réclamé en octobre 1988 une enquête du ministère des Affaires municipales dans l'achat du Domaine Cherbourg par la Ville de Drummondville, les trois conseillers de l'opposition se sont basés sur trois motifs principaux.

C'est ce qu'a déclaré hier à la Commission municipale du Québec

la conseillère Denise Boisclair-Poirier, qui, avec les conseillers Robert Lafrenière et Jean-Marie Boisvert, avait fait appel au ministre d'alors, M. Pierre Paradis.

Dans un document déposé lors de la 31e journée d'audiences hier, Mme Poirier fait savoir que l'opposition croyait avoir des raisons de s'interroger sur l'objectivité de certains intervenants dans ce dossier complexe.

Plus encore, elle se demandait comment il se faisait que tous les membres du conseil n'avaient pas pris connaissance d'un avis juridique de Me Pierre Germain, alors procureur de Drummondville, qui s'était prononcé sur l'appel logé par la Ville. Seule la mairesse avait consulté ce document et c'est par hasard si Mme Poirier en avait appris l'existence.

Finalement, et c'était le troisième motif, pourquoi le conseil de ville avait-il refusé aux conseillers de l'opposition un délai de deux semaines pour étudier plus en profondeur le règlement d'achat du Domaine Cherbourg au coût d'environ 2 millions \$?

Depuis le début de l'enquête, on le sait, plusieurs témoins sont venus répondre à ces trois motifs. En contre-interrogatoire hier, Mme Poirier a été

prisée d'expliquer, jusque vers 15 h, les détails de cette déclaration. Quand son témoignage a été terminé, la Commission n'a pas fait entendre les deux autres conseillers de l'opposition, MM. Lafrenière et Boisvert, qui étaient présents pourtant au palais de justice.

Les audiences ont été remises au 12 juin à 10 h dans les locaux de la MRC en face de l'hôtel de ville. Me Gaëtan Ouellet, procureur de la Commission, fait savoir qu'il n'avait plus que quelques témoins à faire entendre. De son côté, Me Paul Biron, procureur de Drummondville, a déposé la liste des témoins qu'il entend faire comparaître le mois prochain, alors qu'une dizaine de jours d'audiences ont été réservés, a-t-on pu savoir.

Drummondville remédiera aux odeurs nauséabondes

Drummondville (GP)

La Ville de Drummondville est déjà sensibilisée au problème d'odeurs nauséabondes que vivent des résidents et des commerçants de la rue Hériot.

Elle s'apprête même à trouver des solutions pour corriger la situation, en particulier pour la partie du problème qui pourrait être attribuée à la municipalité.

Pour le directeur adjoint aux services de Drummondville, Gerald Lapière, les démarches sont en cours, bien avant que la pétition ne soit remise au conseil, pour trouver la source de ce désagrément. M. Lapière rappelle que, il y a environ quatre ans, le réseau d'égout a été séparé en deux dans ce secteur: le sanitaire et le pluvial.

C'est à la suite de ces travaux que les résidents ont commencé à se plaindre: le problème semble se concentrer surtout dans les immeubles (résidences, commerces) les plus anciens. Des recherches se font pour déterminer si la plomberie est adéquate et si oui, quelles sont les mesures à prendre pour corriger la situation.

La Ville envisage pour le moment de construire des cheminées d'aération pour réduire les odeurs dans l'égout sanitaire. Cependant, il importe, précise M. Lapière, de s'assurer de l'étanchéité des installations domestiques raccordées au réseau municipal avant d'aller plus loin.

Quoi qu'il en soit, conclut M. Lapière, la Ville est bien au fait du problème et cherche, même avant le dépôt de la pétition, à trouver un remède qui satisferait tous les concernés.

Travaux du boul. St-Joseph: pas avant le 15 juillet

Drummondville (GP)

Les Drummondvillois devront patienter encore au moins deux mois avant que ne débutent les travaux sur le boulevard St-Joseph, entre le boulevard Brébeuf et les limites de St-Nicéphore.

Le directeur adjoint aux services, Gerald Lapière, explique en effet que rien ne sera fait sous les ordres de la Ville avant le 15 juillet dans ce secteur. Dans le premier tronçon, entrepris l'an dernier, la compagnie de téléphone Bell n'a pas encore fini de réaliser ses travaux qui avaient interrompu l'oeuvre principale l'automne dernier. Il s'agit pour Bell Canada d'installer de nouveaux réseaux, comprenant de la fibre optique, ce qui ne sera pas terminé avant le 15 juillet. A ce moment, la Ville pourra faire compléter le chantier qui va jusqu'à la rue Marconi.

Quant à l'autre tronçon, de la rue

Marconi à St-Nicéphore, la situation présente en est à l'étape des ententes intermunicipales entre Drummondville et St-Nicéphore. Dès que cette entente sera conclue, elle sera soumise au ministère des Affaires municipales pour approbation. Par la suite, il faudra procéder, dans chaque municipalité, aux règlements d'emprunt, eux aussi approuvés par le ministère. Par la suite, seront publiés les appels d'offres. A moins de retards inattendus, les travaux devraient commencer dans ce secteur au début de septembre.

Il s'agit, rappelle-t-on, de travaux d'élargissement du boulevard St-Joseph, estimés à 4,8 millions \$ à Drummondville même, échelonnés sur deux ans et subventionnés par le gouvernement du Québec. A St-Nicéphore, les travaux coûteront 4 millions \$, sur une longueur de 2,7 km, jusqu'au-delà de la route 139 qui traverse le village.

Début du congrès des clubs Aramis à Thetford Mines

Pierre SÉVIGNY

Thetford Mines

C'est par une soirée d'ouverture à l'auditorium des écoles secondaires de Thetford Mines que débute aujourd'hui le 32e congrès provincial des 25 Conseils Aramis du Québec sous le thème «Aramis, l'avenir t'appartient, à toi d'y voir».

Quelque 1000 délégués sont attendus à ces assises qui se termineront dimanche soir et qui auront pour but de resserrer les objectifs des clubs affiliés en s'assurant que les dirigeants travaillent dans leurs régions respectives à réaliser les buts de l'organisme. A cet effet, tous les ateliers de travail du congrès seront orientés en fonction du respect des objectifs des clubs Aramis, et les discussions porteront sur l'orientation du mouvement.

Or, les buts de l'organisme sont l'implication et la participation active des membres aux activités culturelles et sportives de leurs régions. Sur le plan provincial, les clubs Aramis visent à promouvoir le bien-être et le divertissement de la société québécoise en aidant et facilitant la pratique des sports et des activités socio-culturelles.

Par l'entremise de la Fondation Aramis, les clubs accordent des bourses d'étude aux étudiants des universités francophones du Québec et des conservatoires d'arts dramatiques, viennent en aide à des personnes souffrant d'un handicap découlant de la pratique d'un sport et subventionnent le sport amateur auprès de la jeunesse du Québec.

Depuis une cinquantaine d'années, il s'agit du quatrième congrès national Aramis à se dérouler à Thetford Mines, sous la responsabilité des membres du Conseil 6 du club Ara-

mis de Thetford Mines. Les retombées économiques de cet événement sont évaluées à près de 400 000 \$.

150 placements étudiants envisagés dans l'Amiante

Thetford Mines

L'équipe du bureau de Placement étudiant du Québec (PEQ) de la région Chaudière-Appalaches espère être en mesure de trouver un emploi à quelque 150 jeunes de la région de l'Amiante au cours de l'été.

L'an dernier, un peu plus de 120 jeunes de la région avaient pu se dénicher un emploi, en grande majorité pour une longue période. Le plus important secteur d'emplois avait été celui des services, notamment dans la restauration et l'hôtellerie.

Cette année, l'équipe du PEQ veut accentuer sa sensibilisation au-

près des employeurs de la petite et moyenne entreprise de façon à favoriser l'ouverture de plus d'emplois spécialisés.

Les membres de l'équipe du PEQ ont déjà commencé leur tournée de promotion auprès des employeurs et des jeunes des niveaux secondaire et collégial de la région de l'Amiante. Des formulaires d'inscription seront disponibles dans toutes les institutions scolaires, tout comme ceux du programme en sciences et technologie.

Il suffit d'appeler au 1-800-463-2355 pour rejoindre sans frais le bureau du PEQ de la région Chaudière-Appalaches.


Nominations au Cégep

Drummondville

Plusieurs nominations viennent d'être faites au conseil d'administration du Cégep de Drummondville par le ministre Claude Ryan, en particulier celles de Me Maryse Tousignant, avocate, et de Maxime Poulin, industriel.

Le milieu sera représenté par MM. Jean-Yves Desjardins, ex-directeur général de la Commission scolaire, et Richard Bourbeau, industriel. M. Laurier Rousseau et M. Rémi Blanchard sont confirmés dans leurs fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration.

20%
de rabais
sur tous les
imperméables




L'art de dominer la nature devient un sport de gentleman.

ARPHÉL

Tourelles 3025, rue King ouest, Sherbrooke

À CE PRIX-LÀ, IMPOSSIBLE DE PASSER TOUT DROIT

69⁹⁵\$*



Encore une bonne raison de s'arrêter chez OCTO. Avec une offre comme celle-là, c'est si facile d'arrêter son choix.

Tout près

*** POUR DEUX FREINS À TAMBOUR.**

- ✓ usinage des tambours et remplacement des sabots.
- ✓ sabots garantis tant que vous possédez le véhicule.
- ✓ offre valable pour la plupart des véhicules.
- ✓ garantie honorée dans tout le réseau des 34 ateliers OCTO.

Tout pro.

OCTO

FREINS SILENCIEUX

385, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 2S2 843-4765

1057, Principale Est Magog (Québec) J1X 2Z6 843-2918

80, Grandes Fourches Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5G2 566-8116

NATCOM 12223

Feu à St-Amable... Feu à St-Amable... Feu à St-Amable... Feu à St-Amable

Le dépotoir de pneus n'était pas gardé 24 heures par jour

Michel VENNE Québec (PC)

Le dépotoir à pneus de Saint-Amable n'était pas gardé 24 heures par jour comme l'avait prétendu avant-hier le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis.



Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, et celui de la Sécurité publique, Sam Elkas, ont rencontré les journalistes pour faire le point sur la situation à St-Amable.

Le ministre a dû l'admettre, hier, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait en compagnie de ses collègues de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, et de la Santé et Services sociaux, M. Christos Sirros, pour faire le point sur l'incendie qui continue de faire rage.

Le contrat conclu entre le gouvernement et la compagnie de sécurité Troupiers nationaux Inc ne prévoit en effet qu'une surveillance continue par un seul gardien de 22 heures le soir à 6 heures le matin en semaine. La surveillance 24 heures par jour n'est prévue que pour le week-end.

«Vous avez raison de souligner que le gardiennage n'était pas 24 heures sur 24, a répondu le ministre à un journaliste qui le plaçait devant cette contradiction. Même si cela avait été le cas, a-t-il ajouté, c'aurait été insuffisant pour garantir une sécurité adéquate.»

M. Paradis soutient que seul l'ilotage des pneus, cette technique qui consiste à les répartir en plus petits tas pour éviter une conflagration majeure en cas d'incendie, peut assurer une sécurité plus complète aux citoyens.

Pas sur les lieux

Se voulant rassurants, les ministres ont d'abord affirmé que les événements étaient sous contrôle et qu'il n'y avait, pour l'instant, aucun danger immédiat pour la santé des gens.

Tous trois jugeaient toujours inutile hier de se rendre eux-mêmes sur les lieux pour rassurer de vive voix la population. «Nous avons vu place des gens assez responsables», a soutenu M. Elkas, sans exclure que ses collègues ou lui-même ne puissent

changer d'avis si le sinistre prenait d'autres proportions. Pour le moment, les ministres s'en remettent au maire de Saint-Amable pour répondre de l'action des pouvoirs publics auprès de la population.

M. Elkas a indiqué par ailleurs que les six autres plus importants dépotoirs à pneus du Québec faisaient, depuis mercredi, l'objet jour et nuit d'une surveillance policière de la part de la Sûreté du Québec. Une mesure, a prévenu M. Paradis, qui n'élimine pas le risque, toujours présent, qu'un criminel aille y mettre le feu.

Le ministre de la sécurité publique a enfin soutenu que la coordination des opérations sur place, confiée à son sous-ministre adjoint Jean-Jacques Paradis, n'avait souffert d'aucun accro, contrairement à certaines rumeurs circulant au sujet de l'utilisation d'avions citernes CL-215.

Mercredi, l'ordre aurait été donné à des ouvriers qui creusaient une tranchée pour diviser l'amas de pneus de se retirer du terrain afin de permettre à deux avions citernes d'épan-

dre de la mousse sur les flammes, une opération à laquelle on a finalement renoncé.

Le ministre de la Sécurité publique a été pris, sur la recommandation du ministre de l'Environnement, déjà 80 pour cent des pneus entassés brûlaient. Même si les ouvriers avaient poursuivi leur travail, comme ils souhaitaient le faire, «ils n'auraient pas pu sauver l'ensemble», a-t-il poursuivi.

Pierre Paradis refuse de démissionner

Michel VENNE Québec (PC)

Le ministre de l'Environnement Pierre Paradis a refusé hier de remettre sa démission pourtant réclamée par plusieurs éditorialistes et par l'Opposition à l'Assemblée nationale suite à l'incendie de Saint-Amable.

Aux accusations de négligence et d'irresponsabilité proférées par les députés péquistes en Chambre, le ministre a objecté que le gouvernement libéral avait posé une série de gestes depuis 1988 pour solutionner le problème vieux de 20 ans des dépotoirs à pneus.

«Vous avez peut-être raison de

dire au ministre de l'Environnement: vous agissez trop tard, dit M. Paradis. Mais je vous dirai que j'agis, moi, au moins.»

Tout à tour, les députés péquistes François Beaulne, Guy Chevette et Denis Lazure ont tiré à boulets rouges sur le ministre, visiblement ébranlé, lui reprochant d'être resté sourd aux réclamations faites par les citoyens depuis 1987 pour des mesures de prévention et de surveillance plus rigoureuses autour de ce dépotoir.

«Est-ce que vous ne croyez pas, M. le ministre, que vous avez l'entière responsabilité de ce qui arrive présentement et que vous devriez démissionner», a demandé Guy Chevette.

Le porte-parole de l'Opposition en matière d'environnement devait renchérir, rappelant que depuis sa nomination, M. Paradis se déclare «impuissant, insatisfait des budgets que lui accorde son gouvernement, frustré. N'est-il pas temps qu'il se dissocie de ce gouvernement qui n'accorde pas l'importance voulue à l'environnement?»

M. Paradis a répondu que sa préoccupation immédiate était de s'assurer que son ministère «fait son maximum dans le cas actuel pour limiter les dégâts environnementaux». Il affirme avoir peu de temps pour réfléchir à d'autres questions, dont celles concernant son avenir politique.

La SQ enquête pour trouver la cause de l'incendie

Saint-Amable (PC)

Les policiers de la Sûreté du Québec poursuivaient leur enquête hier pour déterminer la cause de l'incendie qui dévore le dépotoir de pneus de Saint-Amable depuis mercredi.

La Sûreté du Québec n'avait toujours pas déterminé si l'incendie avait été déclenché de façon accidentelle ou par une main criminelle.

«Les enquêteurs ont rencontré des voisins, les témoins et des personnes susceptibles d'apporter des informations pertinentes à l'enquête, mais n'ont encore procédé à l'arrestation d'aucun suspect», a déclaré hier soir Serge Montpetit, responsable des relations publiques à la Sûreté du Québec.

Les enquêteurs pourraient devoir attendre que le brasier soit éteint afin d'amasser les éléments nécessaires pour déterminer la cause exacte de l'incendie.

«Nous pouvons trouver des preuves autour, à l'extérieur. Mais la preuve pourrait aussi bien être à l'intérieur du brasier et, à ce moment-là il faudra attendre que le gros de l'incendie soit terminé», a précisé M. Montpetit.

A Saint-Amable hier, aux alentours du brasier, on se perdait en conjectures quant à l'origine de ce désastre écologique.

M. Normand Jacques, chef d'équipe des pompiers de Saint-Amable et entrepreneur en électricité, est venu réparer un fil et une prise d'électricité dans le dépotoir, quelques heures avant qu'il ne s'embrace.

«C'était une opération que je devais faire depuis quelque temps, et je suis convaincu qu'elle n'a pas pu mettre le feu au dépotoir. Cet incendie-là ne peut avoir été provoqué que par une main criminelle, et il aura fallu au moins cinq gallons d'accélérateur pour faire flamber l'amas de cette façon».

Au restaurant du village, on recueillait les propos d'un psychiatre, qui commentait à la télévision, le comportement en chaîne typique aux pyromanes: «C'est presque contagieux, cette histoire. C'est d'ailleurs étonnant que les incendies de pneus de Hagersville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Saint-Amable soient arrivés presque tous au même moment. Depuis longtemps, il y a des pyromanes qui traînent autour des pneus de Saint-Amable» commentait Linda Lussier, résidente de Saint-Amable.

EN BREF

«Très regrettable» — Bourassa

MONTREAL (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa trouve «très regrettable» l'accident écologique de St-Amable, mais soutient que son gouvernement avait déjà pris de nombreuses mesures pour protéger l'environnement, la santé et la sécurité du public.

Le premier ministre Bourassa a été littéralement assailli par les journalistes, hier à Montréal, après avoir rencontré le président du royaume d'Espagne Felipe Gonzalez.

«A chaque accident écologique, les gouvernements sont blâmés, c'est normal», a lancé M. Bourassa.

Le premier ministre nie que son gouvernement n'ait rien fait dans le dossier, contrairement à ce que dénoncent les citoyens de St-Amable et de la région.

Ceux-ci, en colère, ont malmené verbalement les représentants du ministère de l'Environnement du Qué-

bec qui se trouvaient à St-Amable le jour de l'incendie et hier. Plusieurs citoyens ont crié à l'incompétence, à l'inaction du gouvernement.

L'ancien président du Comité des évacués de Ste-Julie, M. Jean-Paul Guillemette, qui avait été évacué lors de l'incendie de l'entrepôt de BPC de St-Basile-le-Grand, non loin de là, affirmait qu'un incendie à St-Amable ou à St-Basile, «ce n'est peut-être pas assez dérangeant, parce que ça ne touche pas de grosses municipalités».

Dans toute la région, des citoyens, les maires et le député péquiste du comté de Bertrand François Beaulne ont à maintes reprises réitéré leurs inquiétudes et leurs demandes au gouvernement Bourassa et au ministre de l'Environnement Pierre Paradis. Encore lundi dernier, le conseil municipal de St-Amable adoptait une résolution en ce sens.

Phil Edmonston accuse Ottawa

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate de Chambly Phil Edmonston a accusé le gouvernement fédéral de ne pas avoir pris ses responsabilités vis-à-vis l'amas de pneus de Saint-Amable.

Il a affirmé que la population réclamait de la prévention, et qu'elle voulait voir le gouvernement fédéral faire preuve de leadership dans ce domaine.

«Le gouvernement fédéral n'aise, il fait du placotage au lieu de faire preuve de leadership, et nous sommes tannés de cela», a-t-il lancé au cours de la période des questions.

Le Solliciteur général Pierre Blais a répliqué que cette question relevait du gouvernement provincial, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire au député

néo-démocrate, qui a soutenu qu'il s'agissait d'une juridiction mixte fédérale-provinciale.

«A quel moment le gouvernement fédéral va-t-il cesser d'abandonner la responsabilité de sa juridiction en disant que cela relève toujours du gouvernement provincial?» a-t-il demandé.

En l'absence du ministre de l'Environnement Lucien Bouchard, le secrétaire d'Etat Gerry Weiner a affirmé que le gouvernement fédéral n'avait pas abdiqué ses responsabilités. Il a rappelé que c'était le gouvernement du Québec qui était responsable de coordonner les mesures d'urgence, et qu'Ottawa avait répondu immédiatement à la demande d'aide technique que Québec lui avait adressé.

Tragédie évitée à Ste-Anne-des-Plaines

MONTREAL (PC) — Alors que les flammes continuaient de dévorer les pneus au dépotoir de Saint-Amable, un autre incendie éclatait hier matin dans un îlot de pneus du dépotoir de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord de Montréal.

L'alerte a été lancée vers 6h00 par un voisin du site où sont entassés quelque 800 000 pneus usés.

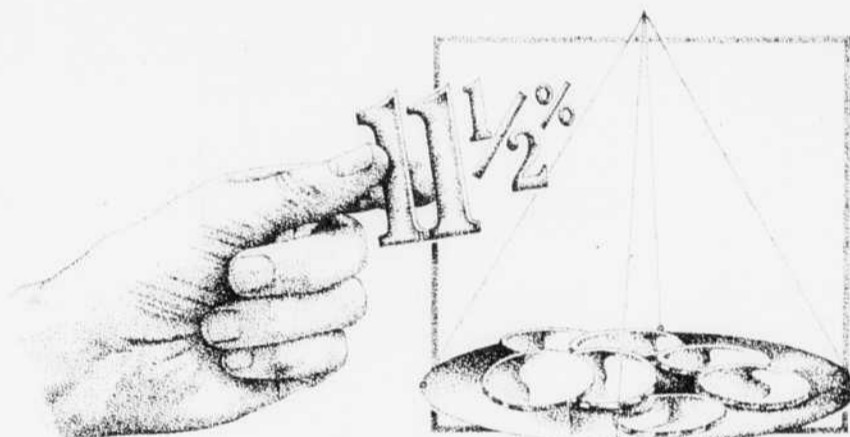
Une vingtaine de pompiers ont mis environ une heure pour maîtriser la situation.

La Sûreté du Québec enquête sur l'origine de cet incendie qui n'a fait, cette fois, aucun dégât.

Ce dépotoir de pneus usés avait été le théâtre d'un autre incendie le 24 avril dernier.

UN MESSAGE AUX DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Le taux d'intérêt est majoré!



11 1/2% PAR ANNÉE

À compter du 1^{er} juin 1990, le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada a été porté à 11 1/2% par année pour la période de cinq mois se terminant le 31 octobre 1990.

Cette majoration s'applique à toutes les émissions en cours non échues. Quant aux autres modalités de ces émissions, elles demeurent inchangées.

Année après année, les Obligations d'épargne du Canada constituent un placement bien équilibré. Et maintenant, elles offrent un taux d'intérêt plus élevé.

Les Obligations d'épargne du Canada : doublement intéressantes

Les détenteurs connaissent et apprécient les qualités des Obligations d'épargne du Canada : elles procurent une grande tranquillité d'esprit, car elles sont sûres puisqu'elles sont garanties par le gouvernement du Canada. Elles offrent aussi une grande souplesse, car on peut les encaisser en tout temps. C'est bon de savoir qu'on peut toujours compter, en cas de besoin, sur les Obligations d'épargne du Canada.

Sûres et encaissables en tout temps, voilà de bonnes raisons de détenir des Obligations d'épargne du Canada!

Pour de plus amples renseignements, consultez toute institution financière autorisée.

Le juste équilibre



Les Obligations d'épargne du Canada

Canada

National



Moe Rosenhek, membre du comité du cimetière, parcourt les allées du cimetière juif de Québec, où des vandales ont peint des slogans nazis sur les monuments.

Cimetière juif profané à Québec

Québec (PC)

Des croix gammées et d'autres signes ont été peints hier en noir et rouge sur une trentaine de pierres tombales du seul cimetière juif de la ville de Québec.

Les vandales ont utilisé de la peinture vaporisée pour écrire leur message qui comprend trois signes: la svastika ou croix gammée, symbole du nazisme, le mot ZOG et une croix ordinaire inscrite sur un cercle. Mais aucun monument n'a été brisé ou renversé.

D'après M. Mike Kropveld, de l'organisation Cult Project, de Montréal, qui surveille les sectes religieuses et les mouvements haineux, le mot ZOG est formé des premières lettres des mots «Zionist Occupation

Government», c'est-à-dire «Gouvernement sioniste d'occupation». M. Kropveld a expliqué que le mot est utilisé par les groupes néo-nazis qui prétendent que les Juifs contrôlent les gouvernements occidentaux.

La trentaine de familles qui forment la communauté juive de Québec est sous le choc à la suite de cette profanation qui survient environ une semaine après celle qui s'est produite au cimetière de Carpentras, en France.

«C'est comme si on vous ouvrait et qu'on sortait vos entrailles», a déclaré Mme Regina Rosenhek, présidente du comité du cimetière juif et dont le mari a découvert les monuments profanés.

«Je suis sûre que tout le monde de notre communauté ressent la même chose. Je suis sûre que les non-juifs pensent la même chose. Ce n'est pas seulement un geste contre les Juifs, c'est un geste contre toute l'humanité.»

Cet acte de vandalisme est le premier commis dans le cimetière depuis une vingtaine d'années alors que des pierres tombales avaient été brisées et barbouillées.

Le sergent Roger Ferland, de la Sûreté municipale de Ste-Foy, où se trouve le cimetière, a déclaré qu'il y

aura une enquête même si la police ne sait pas par où commencer. Le policier voit là l'oeuvre de «punks.»

«Mais nos punks ne sont pas aussi sérieux que ceux d'Europe. Il y a autant de différence qu'entre le jour et la nuit.»

Joe Weiser, trésorier de la synagogue Beth Israel Ohev Shalom, un vendeur de 62 ans qui a toujours vécu à Québec, croit aussi que la profanation est l'oeuvre de «punks» qui étaient ivres et qui voulaient s'amuser. Le coût du nettoyage des pierres n'est rien à côté du dommage causé à la réputation de la ville de Québec, a-t-il ajouté.

«Je regrette vraiment le mauvais nom que ça va donner à Québec qui mérite mieux étant donné la façon qu'elle nous traite. L'antisémitisme n'est pas un problème ici, a-t-il ajouté.»

«Malgré cela, la profanation nous donne à penser qu'on ne veut pas de nous et que quelqu'un veut se débarrasser de nous.»

Le dernier incident sérieux d'antisémitisme à Québec s'est produit en 1944 alors que le feu avait été mis à la synagogue la veille de son ouverture. La communauté juive comptait alors 165 familles.

M. Kropveld n'est pas du même

avis. Quand des choses comme celles-là sont écrites, ça ne ressemble plus à des jeunes qui veulent s'amuser.

MISE AU POINT

Veillez noter que dans notre circulaire «Réclame plein air Sears» insérée dans La Tribune du 15 mai 1990, en page A2 du petit encart «Réduction crayon rouge» faisant aussi partie de la circulaire mentionnée ci-dessus, le canapé n°51891 à bouts inclinables (549\$) n'est malheureusement plus disponible; ce même canapé est aussi annoncé en page B6 de la circulaire de 8 pages ainsi que dans une annonce «Réductions crayon rouge» parue dans La Tribune du 16 mai 1990.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

15179

2,2 millions \$ pour convaincre Ontariens et Américains de séjourner au Québec

Montréal (PC)

Le ministère du Tourisme du Québec dépensera 2,2 millions \$ en publicité cette année pour convaincre les citoyens de l'Ontario, des Etats de la Nouvelle Angleterre et du centre Atlantique (New York, New Jersey, Pennsylvanie) de choisir le Québec comme destination de leurs prochaines vacances.

Ceux et celles qui se procureront dans les agences de voyage la brochure intitulée Destination Québec y liront dès les premières pages:

«Habitant pour la plupart des villes modernes et animées, les Québécois ont néanmoins su préserver leur riche patrimoine architectural et culturel. Coureurs des bois dans l'âme, ils sont voisins d'espaces immenses, où la nature offre des reliefs saisissants, des plaines tranquilles, des forêts touffues...»

«Si le quotidien emprunte à l'américanité, la parole à l'accent français, souvent assaisonné de sonorités qui témoignent d'origines lointaines.»

En principe, ces quelques lignes ne devraient pas se retrouver dans des quotidiens américains. Par contre, nos voisins, qu'ils soient du Sud ou ailleurs au pays, devront se farcir plusieurs fois par jour des images du Stade olympique et du rocher Percé, deux des trois grands «trademarks» de la province, comme les appellent les fonctionnaires du ministère. Le troisième étant le Château Frontenac.

En marche depuis avril, la campagne publicitaire du ministère du Tourisme est axée sur le caractère européen du Québec et a pour thème «Québec: The old world, right next door». On espère ainsi permettre aux Américains d'être enfin capables d'identifier le Québec sur une carte et, idéalement, d'augmenter «la notoriété internationale» de la province.

En 1989, les Américains ont effectué 3 millions de voyages au Québec et dépensé 669 millions \$. La durée moyenne de leur séjour fut de 3,4 nuitées. Au cours de la même année, les Ontariens ont effectué, eux, 2,9 millions de voyages et laissé 401 millions \$ derrière eux. Quarante pour cent de ces voyages furent effectués pour visiter des parents ou des amis.

Le tourisme, c'est une grosse affaire. Pour le pays, il s'agit de la troisième plus importante source de devises étrangères. Près de 7 milliards \$ ont en effet été dépensés ici en 1988 par des touristes étrangers, soit un peu moins du tiers de toutes les dépenses effectuées cette année-là par l'ensemble des touristes qui ont voyagé au Canada.

Tourisme Canada estime en outre à 16 milliards \$ les revenus directs générés par le tourisme il y a deux ans, et à 11 milliards \$ les recettes fiscales encaissées par les divers paliers de gouvernement.

En 1988 toujours, 630 000 emplois directs étaient liés aux activités de l'industrie touristique canadienne. Qui plus est, de 1975 à 1988, la croissance de l'emploi dans le domaine touristique a été supérieure à celle enregistrée dans tous les autres principaux secteurs de l'économie canadienne.

Pas surprenant que le ministre Valierand ait fait savoir hier qu'il

sera de nouveau à Toronto et aux Etats-Unis le mois prochain pour y

évaluer notre action de promotion touristique.

RÉDUCTIONS CRAYON ROUGE SEARS

Prennent fin samedi! DERNIER JOUR... SAMEDI!

sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles

**RABAIS 10%
100\$**

CUISINIÈRES

20 modèles choisis incluant auto-nettoyant et nettoyage facile, à éléments plaques et serpents.

Rabais 40\$-120\$. Appareils à encastrer! 7 modèles y compris table de cuisson.

Rabais 10\$-100\$. 10 lave-vaisselle choisis. Modèles mobiles et à encastrer.

Rabais 10\$-100\$. 4 micro-ondes choisis.

Rabais 10\$-100\$. Laveuses Kenmore. 5 modèles, y compris ceux de grande capacité.

Rabais 10\$-60\$. 5 sècheuses Kenmore choisies, y compris celles de grande capacité.

Rabais 20\$-70\$. 9 congélateurs choisis. Modèles coffre et verticaux.

Rabais 30\$-190\$. 16 aspirateurs choisis... vertical, traîneau et aspiration centrale.

Rabais 110\$-280\$. Machines à coudre. 6 modèles, de 2 à 30 points.

**RABAIS 20%
200\$**

KENMORE

Choix parmi 16 réfrigérateurs. Venez sans tarder!

Rabais 40%-50%+. Tous les ens. de matelas Sears-O-Pedic.

Rabais 10%-25%+. Tous les canapés et canapés-lits. Choix de modèles.

Rabais 10%-30%+. Tous les fauteuils à mouvement. Berçant, inclinable, suspendu etc.

Rabais 10%-25%+. Tous les éléments muraux et meubles pour audio-vidéo.

Rabais 15%-30%+. Toutes les tables d'appoint.

Rabais 100\$-1000\$+. Tous les mobiliers de chambre des maîtres. Choix de styles.

Rabais 20%-30%+. Tous les meubles pour chambre des jeunes. Lits, commodes, etc.

Rabais 10%-25%+. Tous les accessoires. Parfaits pour décorer votre maison.

**RABAIS 20%
700\$**

MOBILIERS DE CUISINE

Rabais sur une sélection de mobiliers de cuisine et de salle à manger.

Rabais 50%. Moquettes choisies à envers mousse. Choix de couleurs.

Rabais 15%-20%. Tapis tressés et d'appoint en un choix de couleurs.

Rabais 25%-30%. Tapis décoratifs choisis en nylon et polyester.

Rabais 150\$-200\$. Tapis décoratifs en nylon et laine. Venez dès aujourd'hui!

Rabais 400\$-1000\$. Tapis décoratifs faits à la main. Pièces uniques de haute qualité.

Rabais 20%-50%+. Tous les vêtements de sol en vinyle. Modèles sans cirage en couleurs variées.

Rabais 15%-25%+. Tous les parquets.

Rabais 15%-30%+. Toutes les lames de parquet.

Rabais 20%+. Tous les coordonnés en tissu pour la cuisine. Venez et économisez!

SAMEDI LE 19 MAI SEULEMENT POUR LES ARTICLES CI-DESSOUS!

**RABAIS 20%
50%+**

SERVICES DE VAISSELLE

Rabais sur toute notre sélection offerte en un choix de modèles.

Rabais 25%+. Toute notre sélection d'articles en verre ou en cristal.

Rabais 20%+. Toute notre sélection de verrerie et de pièces de service en verre.

Rabais 10%+. Toutes nos batteries de cuisine y compris celles en porcelaine, aluminium et acier inoxydable.

Rabais 25%+. Tous les gadgets et articles pour le nettoyage. Economisez temps et argent!

Rabais 25%+. Toute notre sélection de nappes et napperons.

Rabais 10%+. Tous nos combinés ménagers. Choix parmi plusieurs modèles.

Rabais 10%-25%+. Tous les luminaires. De table, plafonniers, lampadaires.

Rabais 20%+. Tous les miroirs. Vaste choix de modèles et de formats.

**MOITIÉ
PRIX**

SERVIETTES

'Superba' Sears 1^{er} choix. 4 formats.

De bains. Ord. 24.99\$. Ch. 9.99\$

De toilette. Ord. 16.99\$. Ch. 8.49\$

Debarbouillettes. Ord. 9.99\$. Ch. 4.99\$

Draps de bain. Ord. 44.99\$. Ch. 22.49\$

Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

Rabais 40%. Couvre-lit Geneva. Ch. 79.99\$-119.99\$

Couvre-oreiller aussi en réclame.

Rabais 40% sur douillettes Ramous. Ord. 59.99\$-89.99\$

Ch. 35.99\$-53.99\$

Rabais 40%. Voltages Catalina. Ch. 17.99\$-184.99\$

Ch. 10.79\$-110.99\$

Rabais 20\$-40\$. Combinés portatifs. Ord. 149.99\$-349.99\$

Ch. 129.99\$-309.99\$

Téléphones variés, radio-réveils. Ord. 49.99\$-79.99\$

Ch. 39.99\$-69.99\$

Moitié prix! Films Sears 110 et 135 pour épreuves couleurs.

Sur articles à prix ord., sauf marchandise en réclame.

**RABAIS 15%+ SUR TOUTE LA MARCHANDISE
DE NOTRE RAYON DE LA QUINCAILLERIE
SAMEDI LE 19 MAI SEULEMENT!**

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours Amitié il y a quel qu'un pour t'écouter.

**UNE LUEUR D'ESPOIR...
SECOURS/
AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel. Weedon

LAC-MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS
composez 0 et
demandez Zenith 5-3060
A TOUTE HEURE DU JOUR
ET DE LA NUIT

Le rapport du comité Charest... Le rapport du comité Charest... Le rapport du comité Charest...

LES POINTS SAILLANTS

(PC) — Voici les points saillants du rapport unanime déposé, hier aux Communes, par le Comité spécial sur la Constitution présidé par le député Jean Charest:

- Le comité est opposé au report de l'échéance du 23 juin prochain pour la ratification de l'Accord du lac Meech;
- Il pense qu'une résolution d'accompagnement à l'accord a «les meilleures chances» de résoudre l'impasse constitutionnelle actuelle;
- Pour s'assurer que l'Accord du lac Meech soit adopté, il faut donner, dans les meilleurs délais, des garanties formelles aux provinces récalcitrantes sur l'échéancier d'une résolution d'accompagnement;
- Le comité reprend l'essentiel de la proposition du premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna;
- La clause reconnaissant le Québec comme société distincte ne devrait pas pouvoir compromettre les droits garantis par la Charte des droits et libertés;
- Ottawa doit pouvoir assurer partout dans sa sphère de juridiction la promotion — et non seulement la protection — des minorités de langue officielle;
- Inscription des droits linguistiques des minorités à l'ordre du jour des conférences annuelles des premiers ministres;
- Participation des deux territoires à la sélection des sénateurs et des juges de la Cour suprême;
- Suppression de la règle d'unanimité pour la création de nouvelles provinces;
- Convocation tous les trois ans de conférences constitutionnelles sur les droits autochtones;
- Tenue automatique d'audiences publiques sur toute discussion constitutionnelle future;
- Suppression de la règle d'unanimité au bout d'un certain temps pour faciliter la réforme du Sénat. Application d'une formule comportant «une forme d'approbation régionale»;
- Etude prioritaire de la question de la réforme du Sénat lors de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles;
- Reconnaissance des peuples autochtones et du patrimoine multiculturel canadien comme aspects fondamentaux du Canada;
- Inscription dans une résolution d'accompagnement que l'Accord du lac Meech n'entrave pas le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral en matière, notamment, de développement régional;
- Le comité appuie l'inscription dans une résolution d'accompagnement d'une clause concernant l'égalité des deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick.



Le député de Sherbrooke, Jean Charest, président du Comité spécial sur la Constitution, a déposé hier aux Communes le rapport unanime auquel ce groupe de députés est parvenu.

«On prend encore une fois les Québécois pour des imbéciles» (Parizeau)

Norman DELISLE Québec (PC)

Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau invite le premier ministre du Québec Robert Bourassa à

«dire non à la nouvelle tentative de mettre le Québec à sa place que constitue le rapport Charest.» Réagissant hier au rapport du comité fédéral sur l'Accord du Lac Meech, M. Parizeau a soutenu qu'on

«prenait encore une fois les Québécois pour des imbéciles.» Devant la presse, le chef de l'Opposition a diséqué le rapport Charest pour démontrer que sur quatre points précis, il s'agit d'une «tentative de tasser le Québec dans le coin.»



Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau

lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des chances des Canadiens dans la recherche de leur bien-être, de favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité et de fournir les services publics essentiels à un niveau de qualité acceptable.» M. Parizeau a vu dans cette formulation très large un droit pour Ottawa de dépenser des fonds dans n'importe quel domaine, fût-il de compétence provinciale.

Enfin, M. Parizeau a trouvé «déplorable» que quatre députés fédéraux du Québec aient accepté de signer un tel document et se soient associés à une telle opération. Il s'agit des députés Jean Charest (PC-Sherbrooke), André Plourde (PC-Kamouraska), André Ouellet (Lib-Papineau) et Gabriel Desjardins (PC-Témiscamingue).

RÉACTIONS EN BREF

Un appui à l'entente actuelle (Yvon Côté)

Sherbrooke — Yvon Côté, député de Richmond-Wolfe, a qualifié hier le député du rapport du comité Charest d'appui sans équivoque accordé à l'entente du lac Meech dans sa forme actuelle. A son avis, les dispositions du comité Charest ne touchent en rien aux cinq conditions du Québec.

«Certaines dispositions ne sont que des détails, d'autres sont plus

fondamentales. Je ne peux pas m'opposer à ce rapport puisqu'il ne constitue qu'un document de travail, souligne Yvon Côté. Mais si jamais l'évolution du dossier commence à me chatouiller ou que j'aperçois qu'une ou l'autre des conditions du Québec est entachée, je sortirai le boulet. Je suis ici pour défendre les intérêts du Québec.»

Peterson se porte à la défense de Bourassa

Ottawa (PC) — Se portant à la défense du gouvernement Bourassa, le premier ministre de l'Ontario David Peterson a déclaré qu'il était «extrêmement injuste» de faire passer, au Canada anglais, le Québec comme une province intraitable qui revendique sans arrêt et ne cède jamais rien.

De passage à Ottawa, M. Peterson a refusé de voir dans la réaction négative du premier ministre Robert Bourassa au rapport Charest un obstacle insurmontable à l'élaboration d'un compromis constitutionnel capable de sortir le pays de son cul-de-sac constitutionnel.

Il est «légitime», à son avis, que le Québec résiste à faire de nouveaux compromis après tous ceux qu'il a fait en 1987 pendant les négociations qui ont débouché sur la signature de l'Accord du lac Meech. «Il faut demeurer sensible au Québec.» Sans y voir une solution miracle,



David Peterson

M. Peterson dit quant à lui du rapport Charest qu'il est «extrêmement constructif.»

Insuffisant pour sauver l'accord (Vander Zalm)

Victoria (PC) — Le premier ministre Bill Vander Zalm a dit du rapport Charest, hier, qu'il n'était pas suffisant pour sauver l'Accord du lac Meech.

«C'est seulement une partie du matériel nécessaire pour résoudre

l'impasse», a commenté M. Vander Zalm.

Le premier ministre s'en est particulièrement pris à la recommandation du comité sur la réforme du Sénat, qu'il renvoie à de futures négociations.

McKenna moins enthousiaste que prévu

Moncton (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna voit dans le rapport du comité Charest une chance de sauver l'Accord du lac Meech, et peut-être le Canada.

M. McKenna a accueilli favorablement le rapport, dont les recommandations, rendues publiques hier, reprennent dans une large mesure les termes de la résolution d'accompagnement qu'il avait lui-même proposée comme porte de sortie à l'impasse actuelle.

Tout en se disant fier de constater

que la proposition du Nouveau-Brunswick a été acceptée, avec certains ajouts, M. McKenna a néanmoins semblé réservé et moins enthousiaste que prévu. Il a même laissé entendre que les efforts de réconciliation lancés au Nouveau-Brunswick n'avaient pas tellement progressé depuis. La prochaine étape, a-t-il dit, sera d'évaluer la réaction aux recommandations Charest et, si elle est positive, de convoquer une conférence des premiers ministres dès que possible - la semaine prochaine, de préférence.

Lapierre le plus critique parmi les libéraux

Ottawa (PC) — Parmi les députés libéraux interrogés hier, le député de Shefford Jean Lapierre a été le plus critique.

«Je pense qu'il y a là 23 façons de javeliser le Québec, a-t-il indiqué, comme on dit le panier d'épicerie était plein et il fallait savoir qui devait passer à la caisse. Il y a là des tentatives délibérées de minimiser le caractère distinct de la société québécoise. On veut rendre insignifiants les acquis du lac Meech et on veut pousser M. Bourassa dans les câbles.»

Le leader intérimaire du Parti libéral, Heb Gray, qui a parlé de consensus au sein du groupe libéral, a simplement indiqué qu'il fallait maintenant convoquer une conférence des premiers ministres pour étudier «ce document de travail, cette base de discussion.»

Le député libéral de Saint-Denis, Marcel Prud'homme a indiqué que quelques-unes des 23 recommandations du Comité spécial étaient plus difficiles à accepter pour le Québec. «J'espère que la première réaction négative de M. Bourassa en est une de négociation», a-t-il indiqué. Lui aussi croit que le premier ministre québécois tiendra compte des intérêts du Québec.

Le député libéral de Hull, Gilles Rocheleau, a lui aussi déclaré qu'il se fiait au jugement de M. Bourassa. «S'il décide que ce rapport ne lui plaît pas, a-t-il dit, je suis prêt à lui faire confiance.»

Le seul député néo-démocrate du Québec, Philip Edmonston, qui a déjà contredit son chef, Mme Audrey McLaughlin, sur le lac Meech, a souligné que ces 23 recommandations n'étaient que des suggestions et que M. Bourassa est certainement capable de faire la part des choses.

«Il serait justifié de dire qu'il n'a pas l'intention de négocier la question de la société distincte, a ajouté M. Edmonston, je comprends M. Bourassa, il sait comment négocier. Les cinq conditions québécoises sont essentielles. Je suis d'accord avec l'i-

Formulation trop large

Le texte dit que l'Accord du lac Meech «n'entrave pas le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral

Le Québec a toujours été perdant

— Claude Morin

Québec (PC)

Toutes les opérations constitutionnelles au Canada se sont terminées au détriment du Québec et ce sera encore le cas cette fois-ci avec Meech, croit l'ancien responsable du dossier constitutionnel au Québec, l'ex-ministre Claude Morin.

M. Morin tirait ainsi «les leçons de la saga Meech» hier devant les diplômés de l'École nationale d'administration publique à Québec.

Il a rappelé qu'en 1971, le gouvernement québécois avait rejeté la Charte de Victoria parce qu'elle ne tenait pas compte des demandes initiales du Québec. En 1981, la Constitution avait été rapatriée sans l'accord du Québec. Meech est la troisième tentative en 20 ans.

«A cause des rapports de force Québec-Canada et des règles du fédéralisme canadien, les grandes opérations constitutionnelles se sont jusqu'ici terminées au désavantage du Québec, a dit M. Morin. Meech va lui aussi être un échec si les compétences du Québec sont diminuées», a commenté l'ancien ministre.

«De toutes façons, on vient de démontrer encore une fois qu'on ne peut pas renouveler le fédéralisme canadien dans le sens voulu par le Québec», a dit M. Morin.

«Le plus ironique de l'affaire,



Claude Morin

c'est que la crise actuelle a été provoquée par des fédéralistes comme Bourassa et Mulroney», a poursuivi M. Morin.

Selon M. Morin, un des problèmes majeurs résidant dans l'ambiguïté de l'Accord.

Le Canada anglais a consenti à ce que l'on accepte la notion de «société distincte» au Québec car cette notion ne voulait rien dire.

Au contraire, les Québécois ont accueilli cette concession avec faveur parce qu'ils y voyaient un accroissement de leurs pouvoirs et une reconnaissance de leur existence.

Wells plus encouragé qu'il ne l'a jamais été

Saint-Jean, T.-N. (PC)

Le rapport du comité spécial des Communes sur l'Accord du lac Meech constituerait le point de départ valable d'une conférence des premiers ministres qui cherchera une solution à l'impasse constitutionnelle du Canada, a indiqué hier le premier ministre Clyde Wells.

«Même s'il m'est impossible d'accepter carrément tout ce qu'il y a dans ce rapport, je suis encouragé par son contenu et son orientation générale», a déclaré M. Wells à sa sortie de la législature.

«Je crois vraiment que, si les premiers ministres se réunissent, nous pourrions vraisemblablement arriver à une solution. Je suis plus encouragé maintenant que je n'ai jamais été dans le passé.»

M. Wells a carrément refusé de commenter l'une ou l'autre des 23 re-

commandations du rapport. Il ne veut pas négocier par l'intermédiaire des médias, a-t-il dit aux journalistes, de peur de faire des déclarations hâtives et radicales et de provoquer des réponses hâtives et radicales du premier ministre ou des autres premiers ministres.

Comme on lui demandait s'il était possible de satisfaire ses objections en ajoutant des clauses à l'accord, il a dit encore une fois qu'à son avis c'était possible en théorie mais que ce n'était pas la meilleure méthode de régler la question.

Le premier ministre libéral est en faveur d'une conférence publique des premiers ministres le plus tôt possible. Mais si les neuf autres premiers ministres insistent pour la tenue d'une rencontre privée, il serait d'accord.

Mais les Terre-Neuviens seront informés - en détail - de toute entente qui sera conclue, a-t-il ajouté.

d'aider les régions moins favorisées du pays.

«Même actuellement, des détails nous indiquent que l'incertitude au sujet du lac Meech a des répercussions sur les marchés financiers et les projets d'investissements», a dit M. Wells.

«Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant le risque de voir les taux d'intérêt grimper plus haut, si nous ne réussissons pas à nous entendre sur l'accord.»

M. Wells est le dernier d'une suite de ministres fédéraux qui sont venus à Terre-Neuve ces dernières semaines pour exprimer leur appui à l'accord. Plusieurs d'entre eux ont aussi attaqué les objections que le premier ministre Clyde Wells a soulevées contre cet accord.

L'incertitude actuelle peut causer un tort énorme, affirme Wilson

Mount Pearl, T.-N. (PC)

L'incertitude qui règne autour de l'Accord du lac Meech peut causer un tort énorme au Canada, a affirmé hier le ministre des Finances Michael Wilson.

S'adressant à un groupe d'hommes d'affaires, M. Wilson a déclaré que les tergiversations politiques concernant l'accord pouvaient inciter les investisseurs à annuler leurs projets d'investissement ou à exiger des taux d'intérêt plus élevés pour compenser le risque supplémentaire.

Si les investissements diminuent, des emplois disparaîtront. Et en plus de ralentir l'économie, des taux d'intérêt plus élevés empêcheront Ottawa

SHERBROOKE NISSAN OUVRE SES PORTES!



C'est dans une atmosphère de fête et de satisfaction qu'avait lieu récemment l'ouverture officielle du nouveau garage Sherbrooke Nissan situé au 4230, boul. Bourque à Rock Forest.

Résultat d'efforts constants, d'un travail d'équipe et de confiance dans un produit de qualité, l'ouverture de ce nouveau garage réjouit évidemment les artisans de cette réussite.

Nous vous présentons, dans l'ordre habituel, MM. Yves Boyer, vice-président pour Nissan Québec, Daniel Beaucage, vice-président Sherbrooke Nissan, Richard Morad, président de Sherbrooke Nissan, Alain Caron, président de Nissan Québec.

Sherbrooke Nissan s'inscrit maintenant parmi les six concessionnaires membres du groupe Dymax. Font aussi partie de ce regroupement, EconAuto Honda, Precision Acura, Passeport Sherbrooke et Granby, Magog Mazda, tout récemment ouvert.

Bel exemple de détermination, d'audace calculée et de dynamisme, la réussite de MM. Morad et Beaucage contribue à la vitalité économique de la région, et est un exemple de professionnalisme dans le domaine automobile.

Félicitation et franc succès à toute l'équipe.

Public-reportage

RABAIS

**Des aubaines!
En voici
quelques unes.**

Chemises imprimées pour hommes Ord. 24,99\$	12,49\$
T-shirts style polo pour hommes Ord. 17,99\$	8,99\$
Chemises habillées pour hommes Ord. 24,99\$	12,50\$
Pantalons pour hommes Ord. 24,99\$	12,49\$
Maillots de bain Speedo pour hommes Ord. 23,99\$	11,99\$
Shorts en molleton ProScor pour hommes Ord. 14,99\$	7,49\$
Sélection de vêtements PASSE-PARTOUT pour enfants Ord. 8,99\$ - 22,99\$	4,49\$ - 11,49\$
Sélection de vêtements Youppi! pour enfants Ord. 8,99\$ - 21,99\$	4,49\$ - 10,99\$
Vêtements pour garçons Adidas, Nike, Converse Ord. 9,99\$ - 19,99\$	4,99\$ - 9,99\$
Sélection de vêtements Fisher-Price Filles 4-6X Ord. 12,99\$ - 14,99\$	6,49\$ - 7,49\$
Sélection de vêtements Longlast de Harley Garçons 4-16 Ord. 7,99\$ - 16,99\$	3,99\$ - 8,49\$
Articles en osier, noir ou blanc Ord. 9,99\$ - 39,99\$	4,99\$ - 19,99\$
Batterie de cuisine Visions, 6 pièces Ord. 19,99\$	9,99\$
Fauteuil d'extérieur en résine, dossier moyen Ord. 14,99\$	7,99\$
Vaste sélection de serviettes Cambridge, Caldwell, Fieldcrest et Cannon Ord. 1,99\$ - 14,99\$	0,99\$ - 7,49\$
Sélection de foulards pour dames Ord. 9,99\$ - 16,99\$	5,00\$ - 8,50\$
Sélection de ceintures pour dames Ord. 12,99\$ - 16,99\$	6,50\$ - 8,50\$

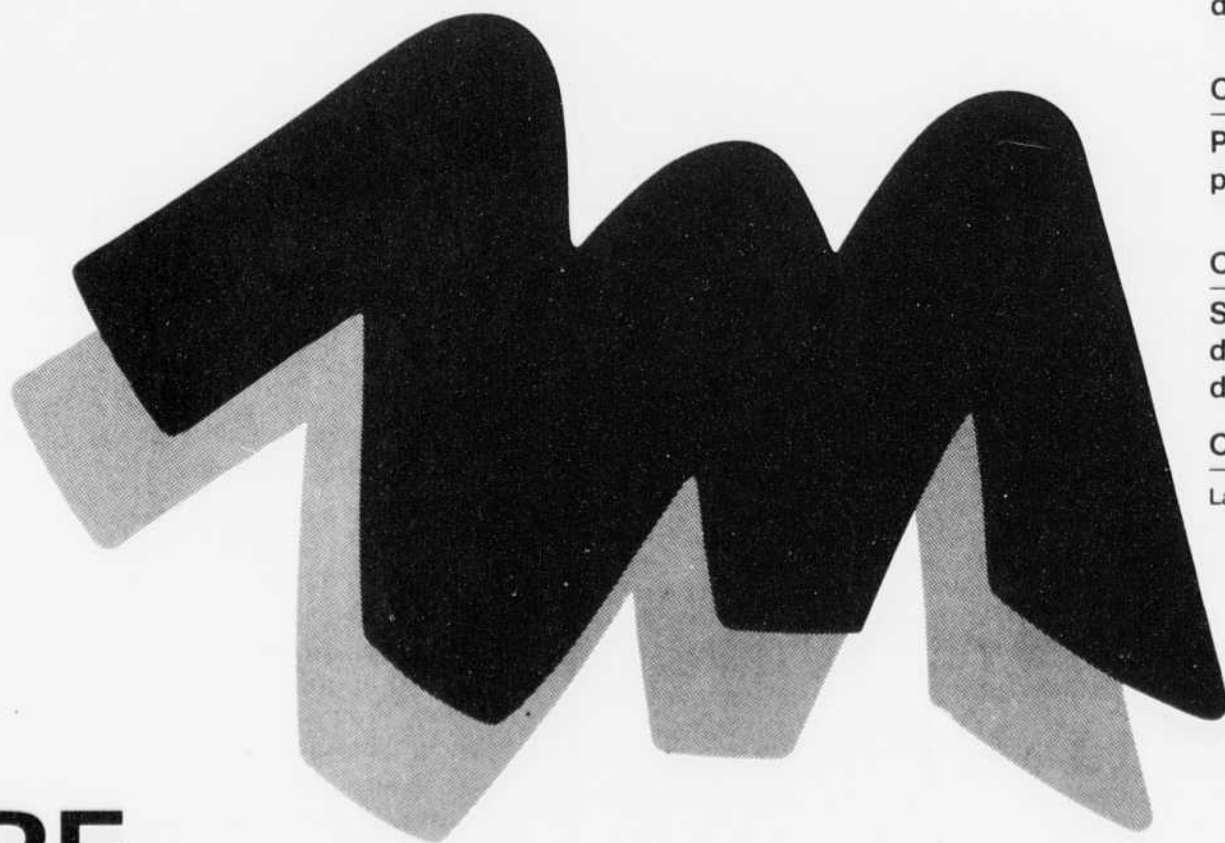
50%

SUR

500

ARTICLES CHOISIS

**Profitez-en!
Vendredi, samedi,
lundi et mardi
18-22 mai**



**PLACE
BELVÉDÈRE**

Sélection de bijoux en or Ord. 30,00\$ - 695,00\$	15,00\$ - 347,50\$
Sélection de bijoux mode pour dames Ord. 4,00\$ - 30,00\$	1,99\$ - 14,99\$
Souliers de court en cuir pour hommes, femmes et garçons Ord. 39,99\$	19,99\$
Mocassins en peau de porc pour hommes Ord. 29,99\$	15,00\$
Chaussures sport en cuir pour hommes de marque Grenico Ord. 59,99\$	29,99\$
Souliers Passe-Partout pour enfants Ord. 29,99\$ - 34,99\$	15,00\$ - 17,50\$
Espadrilles pour dames de marques Gitano et Gulp Ord. 16,99\$ - 19,99\$	8,50\$ - 9,99\$
Mocassins en peau de porc pour dames Ord. 22,99\$ - 24,99\$	11,50\$ - 12,50\$
Sélection de soutiens-gorge Playtex Ord. 15,50\$ - 25,00\$	7,75\$ - 12,50\$
Sélection de slips et mini-slips en coton ou nylon pour dames Ord. 2,49\$	1,24\$
Bas-culottes Style Club Ord. 1,19\$ - 1,79\$	0,59\$ - 0,89\$
Sélection de mi-bas ou de chaussettes à la cheville pour dames Ord. 1,99\$ - 4,29\$	0,99\$ - 2,14\$
Batterie de cuisine Meyer, 17 pièces Ord. 79,99\$	39,99\$
Chaussures sport en toile pour enfants, motifs Bugs Bunny, Mickey Mouse et autres Ord. 19,99\$	9,99\$
Sélection de maillots de bain pour dames Ord. 29,99\$ - 38,99\$	14,99\$ - 19,49\$
Pulls en molleton polaire pour dames Ord. 44,99\$ et 49,99\$	22,49\$ ET 24,99\$
Sélection de manteaux de printemps pour dames Ord. 69,99\$ - 139,99\$	34,99\$ - 69,99\$

La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.